

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4331 du Vendredi 24 Avril 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr Secus aut



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Nouveau mandat, nouvelles promesses

Investi le 16 avril 2026 pour un nouveau mandat de cinq ans, Denis Sassou-Nguesso promet d'être le «président de tous les Congolais». L'un de ses chantiers prioritaires consiste à «redynamiser l'économie nationale».

(P.3)

RELANCE DU SPORT

Implication du président Sassou, mais avec quels hommes?

(P.16)

RD CONGO

L'arrivée des migrants expulsés des Etats-Unis suscite des interrogations

(P.7)

VOYAGE DU PAPE LEON XIV EN AFRIQUE

Une tournée d'intense activité pastorale



Le Pape Léon XIV en visite dans un orphelinat à Yaoundé au Cameroun

(P.9)

CANAL+ ROYAL!

AVEC L'APP CANAL+, LE VRAI ROI C'EST VOUS !

**DU 13 AU 30 AVRIL
TOUTES LES CHAINES OFFERTES
+ DSTV ENGLISH PLUS**

POUR TOUTES LES ABOONNES ACTIVE & SEULEMENT SUR L'APP CANAL+

SCANNEZ LE QR CODE POUR TELECHARGER L'APPLICATION
ACTIVEZ GRATUITEMENT VOTRE COMPTE
POUR SAVER VOTRE ABOONNEMENT SUR TOUT NOS ECRANS

92 92
CANAL+ CONGO

EDITORIAL

Pays démocratique cherche Premier ministre



CENTRE DE RENFORCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT EN SCIENCES COMMERCIALES ET DE MANAGEMENT (CRESCOM)

Expertise en techniques de gestion et renforcement des capacités
63, Rue Yaoundé, Arr. 3 Poto-Poto (en face de la Basilique Sainte-Anne de Brazzaville)
Tél: 06 616 74 82/05 549 44 78/06 896 33 53

ANNONCE

COMPTABILITÉ ET FINANCES

- Qualité au service de comptabilité
- Finances et comptabilité durable
- Organisation et mise en place des comptabilités
- Montage de bilan, Compte de résultats
- Comptabilité analytique
- Comptabilité des EBI
- Optimiser la position des finances
- Analyse financière approfondie

MANAGEMENT QUALITÉ, NORMES ISO ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Système de management de la qualité (SMQ)
- Conduite et Contrôle de projet
- Management stratégique et opérationnel
- Management des RH
- Marketing digital
- Développement durable et RSE
- Intégration de l'administration
- Audit/évaluation continue avec la norme de déontologie
- Management de l'enseignement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

- Examen de Bloom
- Qualité dans l'enseignement supérieur : CAMES et Normes Iso 21001
- Qualité de la formation : contribution de l'étudiant
- Mise en place de la cartographie des processus de la formation
- Tronc pédagogique
- Devis pédagogiques et feuilles de qualité

PLANIFICATION ET ENTREPRENEURIAT

- Entrepreneuriat et qualité
- Planification opérationnelle
- Business plan ou plan d'affaires
- Établissement de compte d'espèces provisionnel
- Le besoin en fonds de roulement narratif
- Section budgétaire
- Maîtrise de la comptabilité bancaire
- Coûts logiques et G&H

ASSISTANCE AUX CLIENTS

- Optimiser la gestion et la sécurité des données
- Mise en place de la communication digitale
- Présentation de l'entreprise en ligne
- Initiation aux logiciels comptables & bureautiques

LANGUES

- Anglais
- Espagnol
- Italien
- Allemand
- Russe
- Chinois
- Coréen

63, Rue Yaoundé
Brazzaville, Arr. : 3 Poto-Poto
Rd. : Église Évangélique du Congo / Park N Shop

Managers; Responsables et Dirigeants d'entreprises; Responsables et Dirigeants d'Instituts de formation professionnelle; travailleurs et autres techniciens professionnels dans les entreprises; néo-employés et étudiants;

Vous cherchez un espace de renforcement de vos capacités techniques, professionnelles et opérationnelles en Comptabilité, Finances, Management, Informatique, Méthodes et Pédagogies de l'enseignement et en Langues vivantes

et étrangères; venez découvrir CRESCOM qui vient d'ouvrir ses portes au n°63 de la Rue Yaoundé à Poto-Poto (la rue en diagonale de la Basilique Sainte-Anne ou derrière le Temple de l'Eglise Evangélique du Congo) et booster votre carrière professionnelle, grâce à nos offres des formations professionnelles courtes et pratiques, en:

- TECHNIQUES DE COMPETITIVITE ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES, POUR LA PERFORMANCE DU-

RABLE, avec divers modules: Développement Durable et Responsabilité Sociétale des Entreprises; Système de Management et Qualité; Conduite et Gestion des Projets; Diagnostic et Performances des Organisations; Management Environnemental et Urbain; Management du Bonheur; Qualité-Hygiène-Sécurité et Environnement; Amélioration continue avec la Roue de Deming et Lean Management; Entrepreneurat; ...

- TECHNIQUES DE FINANCES ET COMPTABILITE, POUR LA PERFORMANCE AUX NORMES INTERNATIONALES, avec divers modules: Mise en œuvre des Normes ISO au sein des services comptables et financiers; Gestion Budgétaire; Evaluation de la Performance Globale des Entreprises; Analyse du Besoin en Fonds de Roulement Normatif; Présentation des Etats Financiers des entités à but lucratif et à but non lucratif avec les normes de l'OHADA; Analyse Financière; Montage des Business-Plan; ...

- TECHNIQUES DE PERFORMANCE EN METHODES PEDAGOGIQUES DES ENSEIGNEMENTS DE QUALITE, POUR LA FORMATION APPLIQUEE AUX NORMES INTERNATIONALES, avec divers modules: Importance de la Taxonomie de Bloom dans l'enseignement; Mise en œuvre du Système d'Assurance Qualité du CAMES et la Norme ISO 21001; Contribution de l'Etudiant pour sa formation de qualité; Indicateurs de la Performance des Etablissements d'Enseignement; Impact des Pyramides de Georges Miller et Edgar Dale pour améliorer l'efficacité des compétences; ...

- TECHNIQUES DE PERFORMANCE INFORMATIQUE, POUR LA SECURISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION, avec divers modules: Présentation de l'entreprise en ligne; Mise en place du plan de communication digital; Initiation et approfondissement aux Logiciels de schématisation, Logiciels bureautiques (Word, Excel appliqué, Publisher, PowerPoint), Logiciels de comptabilité et paie; ...

- LANGUES ETRANGERES, POUR LES VOYAGES D'AFFAIRES ET LES ETUDES: Anglais, Italien, Portugais, Allemand, Espagnol, Chinois, Russe et Français).

ANNONCE LEGALE

HELIOS TOWERS CONGO BRAZZAVILLE

Société Par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 2 073 421 000 porté à 4 815 741 108 francs CFA
Siège social à Brazzaville sis Avenue Amilcar Cabral, 6ème étage Immeuble Ecobank
RCCM :CG-BZ-01-2014-B17-00002
République du Congo

- Suivant procès-verbal de l'associée unique en date du 11 mars 2026, déposé au rang des minutes de Maître Félix MAKOSSO LASSI, Notaire à Brazzaville, le 18 mars 2026, enregistré à Brazzaville Plaine le 31 mars 2026, sous folio 058/30 numéro 2568, il a été décidé ce qui suit:

• Poursuite de l'activité sociale

Malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social, suite à des pertes constatées, l'associée unique a décidé, conformément aux dispositions de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de poursuivre l'activité sociale.

• Reconstitution des capitaux propres

Il a été décidé de procéder à la reconstitution des capitaux propres dans les meilleurs dé-

lais, notamment par voie de recapitalisation.

• Approbation de l'arrêté du solde du compte courant du 31 décembre 2025

Le Cabinet SIM Audit & Conseil / M'BOUSSA Sylvain, Commissaire aux comptes de la société a certifié exact l'arrêté du solde du compte courant au 31 décembre 2025 établi par la société au montant de trente-deux milliards sept cent douze million quatre cent quatre-vingtquinze mille cinq cent cinquante-sept (32.712.495.557) Francs Cfa.

• Augmentation du capital

Le capital social a été augmenté de 2 073 421 000 francs CFA à 4 815 741 108 francs CFA, par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société.

• La prise en compte de la fonction de Directeur Général Adjoint

L'associée unique a confirmé la nomination de Madame Flore Chapdeline PETYTH née SAKALA en qualité de Directrice Générale Adjointe.

II- Suivant attestation de souscription et de versement établie par la société en date du 9 mars 2026, enregistrée sous le folio 058/37, numéro 2575, et déposée au rang des minutes du notaire, a été dressée la déclaration notariée de souscription par le notaire soussigné, ladite déclaration ayant été enregistrée à Brazzaville Plaine le 31 mars 2026 sous le folio 058/36, numéro 2574.

III- Modification des statuts

L'Associée unique, exerçant les pouvoirs que lui confèrent la loi et les statuts, décide, sur proposition du président, de modifier les articles 5, 6, 13, 14 et 15 des statuts et d'adopter leur version mise à jour, conformément à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique.

Mentions modificatives:
CG-BZV-01-2026-M-15945

Pour avis
Me Félix MAKOSSO LASSI
Notaire

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Investi, Denis Sassou-Nguesso promet d'être le «président de tous les Congolais»

Proclamé élu dès le premier tour de l'élection présidentielle, des scrutins des 12 et 15 mars 2026, et après validation par la Cour constitutionnelle, Denis Sassou-Nguesso a été déclaré vainqueur avec 94,90 % des suffrages exprimés. Après avoir prêté serment, il a été installé dans ses fonctions pour un nouveau mandat de cinq ans, par la Cour constitutionnelle lors d'une audience publique et solennelle tenue le jeudi 16 avril au stade de l'Unité du complexe sportif de la Concorde, à Kintélé (Brazzaville). Cette cérémonie s'est déroulée en présence de dix chefs d'État africains, d'anciens chefs d'État, ainsi que de nombreux représentants et de personnalités étrangères.

Dans son discours inaugural, le Président Denis Sassou-Nguesso a affirmé qu'il se considère comme «le président de tous les Congolais sans exception». Cette investiture marque le démarrage officiel du nouveau quinquennat. Une fois les neuf magistrats de la Cour constitutionnelle installés, le président de la Cour, Auguste Iloki, a demandé au greffier en chef, Emmanuel Poupet, de procéder à la lecture de l'extrait de la décision n°003/DCC/EL/PR26 relative au recours en annulation des résultats, ainsi qu'à la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle. Il a ensuite été rappelé que Denis Sassou-Nguesso a remporté l'élection dès le premier tour avec 90,94 % des voix. Le grand chancelier des Ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina, a fait remettre au Président de la République le collier de grand maître des Ordres nationaux. La cérémonie s'est poursuivie par la prestation de serment selon la formule constitutionnelle prévue à l'article 77. Le président de la Cour a pris acte du serment et a confirmé qu'un procès-verbal serait établi. Après l'exécution de l'hymne national par la fanfare nationale, le Président de la République a reçu le drapeau national qu'il a hissé sur la scène. La cérémonie, rehaussée par des chants et cris de joie des militants, a été enrichie par des orchestres tradi-modernes, dans un stade entièrement rénové. Le greffier

traduit par des valeurs telles que l'expérience, la responsabilité, la stabilité et la continuité. Il a souligné que pour faire confiance, il faut d'abord croire, et que le peuple croit dans son projet intitulé «Accélération de la marche vers le développement». Denis Sassou-Nguesso a insisté sur le sens de son serment et sur son engagement à ne jamais trahir la population

les ressources publiques additionnelles; renforcer l'investissement dans le capital humain; lutter contre les comportements déviants des agents de l'État; redynamiser l'économie nationale; prioriser l'agriculture, l'industrie et l'emploi; déployer davantage les infrastructures de base; promouvoir la recherche, l'innovation technologique et le progrès technique; approfondir



Pour la postérité

en chef a finalement lu le procès-verbal constatant la prestation de serment et l'installation du Président, document signé sur place. Une fois investi, Denis Sassou-Nguesso a prononcé un discours de remerciements, d'abord envers les Chefs d'État et de Gouvernement présents, venus rehausser la solennité de l'événement, notamment les présidents Joao Lourenço (Angola), Brice Clotaire Oligui Nguema (Gabon), Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo (RDC), Paul Kagamé (Rwanda), Faustin Archange Touadera (République centrafricaine), Adama Barrow (Gambie), Azali Assoumani (Comores), Evariste Ndayishimiye (Burundi), Jean-Lucien Savi de Tové (Togo) et John Dramani Mahama (Ghana). Le Président de la République a également exprimé sa gratitude au peuple congolais. Il a rappelés

ayant renouvelé sa confiance. Il a également déclaré vouloir rester attentif à toute proposition constructive, tout en rappelant le respect du choix des autres candidats ayant participé au scrutin, contribuant ainsi à renforcer la démocratie pluraliste au Congo.

Engagements pour le nouveau mandat

Selon lui, cette élection présidentielle consacre trois acquis majeurs: la paix, la démocratie et le peuple. Il a affirmé que l'épreuve électorale est désormais achevée et que son rôle est d'unir les Congolais afin de poursuivre ensemble la construction du pays. Le Président de la République a précisé qu'il entend renforcer la lutte contre le chômage des jeunes et la poursuite du développement du pays. Il a présenté les dix actions prioritaires de son nouveau quinquennat, notamment: mobiliser

les droits sociaux; préserver un environnement sain pour la population.

Il a aussi annoncé une revitalisation des sports et des loisirs, et a dit qu'il y veillerait personnellement pendant le quinquennat, tout en invitant la jeunesse à s'engager avec humilité et travail, à interagir avec les anciens dans un esprit de contrat de génération, et a promis une attention particulière aux femmes. Avant de quitter la pelouse, il a reçu les félicitations de son épouse, Mme Antoinette, ainsi que celles des chefs d'État présents et des représentants de personnalités étrangères. Une parade militaire a clôturé la cérémonie d'investiture. À partir de ce moment, les Congolais attendent la nomination du Premier ministre, chargé de former le nouveau Gouvernement.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Pays démocratique cherche Premier ministre

Peu à peu, la boucle se referme. Après l'élection présidentielle des 12 et 15 mars, qui a vu le plébiscite complet de Denis Sassou-Nguesso, toutes les séquences prévues après s'enclenchent presque automatiquement. Le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, a démissionné avec toute son équipe de 39 membres le vendredi 17 avril; le dernier conseil de cabinet s'est tenu le lundi 20 avril et les supputations vont bon train désormais pour savoir qui succédera à Collinet Makosso.

Les nouvelles technologies ont du bon: en parcourant les divers réseaux sociaux, on se fait une idée approximative de ce que les commentateurs voudraient voir à la suite du Premier ministre sortant. Voir le même reconduit, ou un autre; sur quels critères? Après le critère de la région qui a consacré un fils de l'Ouest, brisera-t-on une règle non-écrite qui instaure une sorte d'alternance tournante à ce poste-clé. Avant M. Collinet Makosso, le technocrate Clément Mouamba (Lékoumou) avait pris la relève de M. Isidore Mvouba, sud. Et la logique a été maintenue dans cette alternance qui n'a jamais dit son nom.

Le mandat qui s'ouvre sera chargé de beaucoup de symboles, puisqu'il est le dernier du Président. Mais est-ce pour le bien du Congo ou, toujours, pour sa descente aux abysses? La continuité dans la stabilité semble tentante pour un pays qui a connu tellement de tumultes, parfois sanglants, qu'il semble miraculeux que notre dernière élection se soit tenue sans bagarre. Un miracle! C'est déjà ça: les prochaines élections de cette ampleur auront lieu en mars 2031. Fasse Dieu que nous demeurions toujours sages, et que les tentations de tumultes ne l'emportent pas sur notre sagesse ingénue.

Nous mettons sous presse alors que les pronostics vont bon train. Et que les imprimantes des ordinateurs chauffent déjà à blanc pour suggérer un nom du nord, du sud ou de l'ouest que le Président Denis Sassou-Nguesso est seul à connaître à l'heure qu'il est. Le nouveau Premier ministre (ou le même) ne révolutionnera rien dans notre marche vers le développement. Au ralenti ou en accéléré, il suivra toujours le tempo ordonné par le chef, et cela n'apportera rien de neuf au Congo, pays pauvre très endetté.

Albert S. MIANZOUKOUTA

à la magistrature suprême une personnalité expérimentée, compétente et apte à faire face aux incertitudes géopolitiques actuelles.

Il a salué les six autres candidats pour leur fair-play et a souligné que ce scrutin confirme la vitalité de la démocratie et la maturité politique du peuple, convaincu que la souveraineté ne se décrète pas: elle s'exerce et se vit.

Il a enfin réaffirmé l'engagement de son institution, qui n'a examiné que six affaires sur onze inscrites à l'ordre du jour, tout en promettant de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du projet de société du Président élu. «La représentation nationale sera à vos côtés, dans un engagement responsable, lucide et constructif», a-t-il déclaré, avant d'appeler les Congolais à demeurer unis et mobilisés, et à renforcer, par leur présence, l'éclat de la cérémonie d'investiture du Président de la République.

«Le peuple congolais vient d'administrer une bonne leçon de sa maturité»

De son côté, Pierre Ngolo a relevé la modestie des résultats enregistrés à l'occasion de la huitième session ordinaire administrative du Sénat. Sur 11 affaires inscrites, quatre seulement ont été adoptées. Il a estimé que ces résultats sont «loin» des performances habituelles, et a expliqué cette situation par le caractère particulier du contexte marqué par la préparation et la tenue

de l'élection présidentielle de 2026.

Le président du Sénat a considéré que le rendez-vous de mars 2026 est entré dans l'histoire du pays comme un moment décisif de consolidation démocratique et de raffermissement de la paix.

Il a ensuite salué le peuple congolais, qui, selon lui, «sait ce qu'il veut, là où il va, avec qui il va». Il a aussi félicité les organisateurs pour leur organisation et leur expertise, tout en rendant hommage aux observateurs venus d'Afrique, d'Europe et d'autres régions, dont l'objectivité a été reconnue.

Pierre Ngolo a déclaré que, malgré leurs échecs, les candidats battus ont fait preuve de courage et d'ambition, et a appelé les acteurs politiques à promouvoir le fair-play afin de construire une démocratie apaisée.

Il a également rendu hommage au Président Denis Sassou-Nguesso, en affirmant que, compte tenu de la forte pression exercée sur lui pour se présenter, il était «logique» qu'il triomphe, au regard notamment des mobilisations humaines durant la campagne. Le Sénat, a-t-il conclu, s'engage à l'accompagner pour accélérer la marche vers le développement, afin d'apporter au peuple le soulagement et le confort qu'il attend.

Cyr Armel YABBAT-NGO

NATION

Le Parlement salue le plébiscite de Denis Sassou-Nguesso

Les deux chambres du Parlement ont clôturé, le 10 avril 2026, leurs sessions ordinaires administratives. À l'Assemblée nationale, les travaux ont été dirigés par Isidore Mvouba, président de l'institution, tandis qu'au Sénat, la présidence a été assurée par Pierre Ngolo, président de la chambre haute.

«La victoire de DSN est celle du peuple congolais dans toute sa diversité»

Isidore Mvouba a d'abord rendu hommage à Firmin Ayessa, Philippe Mvouo et Jean-Jacques Mouanda, décédés. «Ils resteront dans nos mémoires comme des serviteurs d'une intégrité exemplaire». Revenant sur la réélection du Président Denis Sassou-Nguesso, il a estimé qu'aucun élément ne justifie la surprise, rappelant le parcours de l'homme qui, selon lui, a consacré toute sa vie au Congo: pour la paix, la stabilité, le bon fonctionnement des institutions et l'essor économique du pays. Il a aussi souligné que Denis

Sassou-Nguesso appartient, d'après lui, à la catégorie des dirigeants qui ont compris que: «Gouverner, ce n'est pas commander d'en haut, c'est écouter et comprendre le peuple». Isidore Mvouba a affirmé que le plébiscite repose sur la clarté et la concision du projet de société proposé par le candidat président, ainsi que sur la stratégie électorale fondée sur une couverture dans l'ensemble des quinze départements. Il a qualifié cette victoire de «tsunami électoral». Pour le président de l'Assemblée nationale, cette victoire traduit la volonté du peuple congolais dans toute sa diversité. Le peuple, a-t-il dit, a choisi



Le Président Denis Sassou-Nguesso

ENSAF: JOURNÉES SCIENTIFIQUES

Vitrine pour les travaux de recherche

L'Ecole nationale supérieure d'agronomie et de foresterie (ENSAF) de l'université Marien Ngouabi a organisé du 17 au 18 avril 2026, à Brazzaville, la deuxième édition des journées scientifiques d'agronomie et de foresterie, sous le thème : « Recherches forestières, agronomiques et innovation au service de la société ». Ces journées ont été un moment d'échange pour la communauté académique et scientifique, une opportunité de dialoguer avec les décideurs, les partenaires techniques et financiers, ainsi qu'avec les acteurs de terrain.



La ministre posant avec les récipiendaires

C'était une vitrine pour mettre en lumière la richesse des travaux de recherche réalisés ici et ailleurs. Les travaux ont été clôturés par la présidente du comité d'organisation le Pr Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. La réunion a regroupé des enseignants chercheurs, chercheurs, doctorants, décideurs politiques, part-

naires techniques et financiers, ainsi que des acteurs de la société civile venus du pays organisateur et d'autres pays africains. Durant deux jours, les participants ont suivi et débattu des sujets scientifiques autour de cinq axes thématiques, dont entre autres : forêt et développement durable ; production végétale et sécurité alimentaire ; production, santé animale et



La photo de famille après la cérémonie d'ouverture

biodiversité ; valorisation des produits agricoles et produits forestiers non ligneux. Au total 79 communications ont été présentées. Dans le cadre de ces journées, un concours de communication des chercheurs a été organisé à cette occasion par l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI), en partenariat avec l'ENSAF. Les communications des candidats ont été évalué selon les critères scientifiques et de la qualité de présentation orale. Trois prix ont été décernés aux candidats distingués :

le prix de la meilleure communication orale, le prix des jeunes chercheurs espoir de l'innovation et le prix spécial de la promotion du Genre en sciences et technologies. Ce concours remporté par trois jeunes, dont deux filles et un garçon, a constitué un cadre d'émulation et de reconnaissance pour rapprocher la recherche des besoins concrets des populations. A la fin des travaux, les participants ont formulé plusieurs recommandations, notamment : pérenniser ces journées scientifiques d'agronomie et de foresterie ; valoriser

davantage les résultats de la recherche agronomique et forestière dans les politiques publiques ; renforcer les synergies institutionnelles entre les acteurs du système national de recherche agronomique ; et promouvoir le partenariat entre l'université, instituts de recherche, Ong et bailleurs de fonds. Clôturant les travaux, la présidente du comité d'organisation, après avoir reconnu l'atteinte des bons résultats, a promis qu'organise régulièrement ce dialogue scientifique. « Ces journées ont été marquées par la di-

versité de communications, la qualité de présentation et l'engagement de chacun à partager le savoir. Les chercheurs ont dialogué avec les jeunes. La diversité des contributions illustre la vitalité de la recherche dans les domaines. La recherche scientifique et l'innovation apparaissent comme des leviers incontournables pour améliorer la productivité du pays ». Pour sa part, Paul Mopoundza, directeur de l'ENSAF a reconnu que l'objectif a été atteint tout en précisant que « un enseignant chercheur est une boussole. Il travaille pour le bien-être de la population et il oriente. Quand il trouve des résultats, l'enseignant chercheur les met à la disposition des pouvoirs publics qui peuvent s'en servir pour le développement. Je dis à l'endroit des chercheurs il faut continuer de faire beaucoup d'efforts, mais surtout à l'endroit des pouvoirs publics de considérer les chercheurs et de les financer. Sans l'appui financier, le chercheur ne peut rien faire ». (Lire l'article sur la cérémonie d'ouverture en page 5)

Philippe BANZ

CATHOLIC RELIEF SERVICES – UNION EUROPEENNE

Vers un environnement plus sain : à Kinkala et Kintélé, des enquêtes ouvrent la voie à une gestion plus durable des déchets solides



À Kinkala et Kintélé, la gestion des déchets solides reste un défi quotidien pour les habitants comme pour les municipalités, confrontés aux dépôts sauvages et au brûlage à ciel ouvert. Pour accompagner ces communes dans la recherche de solutions durables, des enquêtes de référence sont réalisées du 17 avril au 7 mai 2026 auprès des populations et des acteurs locaux. Ce sont plus de 30.000 habitants ciblés, marquant l'entrée en phase active du projet « Gouvernance participative et innovation locale pour une gestion durable des déchets solides », financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Catholic Relief Services (CRS), en partenariat avec Eau et Assainissement pour l'Afrique (EAA).



L'équipe du projet GDU2K lors de la marche exploratoire pour localiser les zones critiques de dépôts anarchiques d'ordures.

Dans plusieurs quartiers de Kinkala et de Kintélé, l'absence de dispositifs structurés de collecte et de traitement des déchets entraîne encore l'accumulation de dépôts informels et le recours au brûlage à ciel ouvert, avec des effets

visibles sur l'environnement et le cadre de vie. Face à ces défis, ces deux communes ont été retenues comme localités pilotes dans le cadre du projet « Gouvernance participative et innovation locale pour une gestion durable des déchets solides », mis en œuvre sur

une période de 2 ans avec l'appui de l'Union européenne. C'est dans ce contexte que se déroulent, du 17 avril au 7 mai 2026, des enquêtes de référence auprès des ménages, des organisations de la société civile, des services municipaux et des établisse-



Brûlage à ciel ouvert dans une décharge à Kintélé, illustrant les impacts directs d'une gestion non durable des déchets solides sur l'environnement et le cadre de vie des communautés.

ments scolaires. Cette étape constitue le point de départ opérationnel du projet sur le terrain. Elle permettra de mieux comprendre les pratiques existantes, d'identifier les contraintes rencontrées par les populations et de disposer de données fiables pour orienter les actions prévues dans les deux communes. Concrètement, ces enquêtes de références visent à analyser les connaissances, attitudes et pratiques des populations en matière d'hygiène et de gestion des déchets, à localiser les zones critiques de dépôts anarchiques et à mieux comprendre les flux de déchets dans les quartiers. Elles permettront également de car-

tographier les services de collecte existants ainsi que les organisations locales impliquées dans l'assainissement et la protection de l'environnement. L'approche retenue repose sur une forte participation des acteurs locaux. Des discussions de groupe sont organisées dans les quartiers avec les chefs de zone, chefs de bloc et autres leaders communautaires afin d'identifier les sites problématiques et d'analyser les pratiques d'assainissement existantes. Des marches exploratoires complètent ce travail en documentant concrètement la situation sur le terrain à l'aide d'outils numériques de collecte de données.

Les résultats de ces enquêtes permettront d'orienter les actions prévues au cours des deux prochaines années dans le cadre du projet, notamment en matière de participation citoyenne, de renforcement de la gouvernance locale de l'assainissement, de sensibilisation dans les écoles à travers la mise en place de clubs d'hygiène et d'appui aux initiatives locales de valorisation des déchets portées par les jeunes et les femmes. À travers cette démarche, CRS et son partenaire EAA entendent accompagner les municipalités de Kinkala et de Kintélé dans leurs efforts pour améliorer durablement la gestion des déchets solides, en cohérence avec les initiatives déjà engagées par les autorités publiques en matière d'assainissement. En renforçant la participation des communautés et la collaboration entre acteurs locaux, ce projet contribue à poser les bases de solutions durables susceptibles d'inspirer d'autres dynamiques similaires à l'échelle nationale.

L'équipe de rédaction de CRS.

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

Journées scientifiques d'agronomie et de foresterie à l'ENSAF

L'École nationale supérieure d'agronomie et de foresterie (ENSAF) a organisé, les 17 et 18 avril 2026, la deuxième édition des Journées scientifiques d'agronomie et de foresterie. Placées sous le thème: «Recherches agronomiques, forestières et innovation au service de la société», ces Journées ont rassemblé l'ensemble de la communauté académique et scientifique autour d'échanges et de travaux.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le président de l'Université Marien Ngouabi, le Pr Parisse Akouango, en présence notamment du Pr Paul Mopoundza, directeur de l'ENSAF, et de la Pr Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, présidente du comité d'organisation. Étaient également présents la docteure Rosalie Matondo, marraine des Journées, ainsi que la Pr Delphine Edith Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur, et le Pr Jean-Luc Mouthou, ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabetisation. Dans son intervention, le directeur de l'ENSAF, Paul Mopoundza, a souligné que ces Journées offrent un cadre permettant à la communauté scientifique de dialoguer avec les décideurs, les partenaires techniques et financiers et les acteurs de terrain. Il a précisé que ces rencontres constituent aussi une vitrine pour valoriser

la richesse des recherches menées sur place et ailleurs, et pour renforcer les synergies nécessaires à la transformation des systèmes agricoles et forestiers. Pour sa part, la Pr Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, présidente du comité d'organisation, a rappelé que l'initiative s'inscrit dans la vision du Chef de l'État, qui fait de la promotion de la recherche scientifique, de l'innovation technologique et du progrès technique l'un des dix axes prioritaires pour accélérer la marche vers le développement. Elle a également indiqué que ces Journées visent à favoriser un dialogue interdisciplinaire et interinstitutionnel, en vue de construire, ensemble, des solutions adaptées aux réalités locales. En marge des sessions thématiques, tenues en présentiel et en ligne, les membres du jury du concours de communications scientifiques se sont rendus dans les différentes salles



Pr Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma

afin d'évaluer les présentations. Un concours a aussi été organisé par l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI) afin de distinguer les meilleures communications scientifiques à travers trois prix: le prix de la meilleure communication, le prix jeunes chercheurs et le prix spécial genre. La marraine d'honneur, la docteure Rosalie Matondo, a souhaité que ces Journées servent de véritable point de départ à des collaborations durables, à des partenariats concrets et à des recherches pleinement engagées au service de la société. Elle s'est engagée à accompagner

la valorisation des travaux et leur prise en compte dans les politiques publiques, rappelant que le thème des Journées reflète l'exigence de notre époque, tout en appelant à un regard lucide sur la trajectoire collective. Enfin, le président de l'Université Marien Ngouabi, le Pr Parisse Akouango, a salué l'implication de la présidente du comité d'organisation et remercié la marraine d'honneur de l'événement. À l'issue des travaux, un livret regroupant l'ensemble des résumés sera élaboré et diffusé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

HYDROCARBURES

Le Congo invité à faire face aux évolutions du marché international

Pas question pour le Congo de subir les évolutions du marché international des hydrocarbures. C'est l'instruction ferme du ministre congolais des Hydrocarbures. Bruno Jean Richard Itoua. Il a fait cette déclaration lors de la clôture de la réunion de fixation des prix des hydrocarbures pour le compte du premier trimestre 2026 qui s'est tenue du 8 au 10 avril à Pointe-Noire.

Cette réunion a été organisée par les opérateurs Perenco et Congorep, conformément à la recommandation de la réunion des prix du quatrième trimestre 2025 organisée en janvier dernier dans la capitale économique. Comme à l'accoutumée, la réunion a regroupé les compagnies, l'administration et toutes les autres institutions et/ou personnes physiques impliquées dans le domaine des hydrocarbures au Congo-Brazzaville. La présentation des résultats des prix faite par Jean Jacques Ikama, directeur général de l'audit et du trading pétrolier, président du Comité des prix, montre des évolutions suivantes: pour le Djeno Mélange: 80,624 dollars par baril avec un différentiel de -4,231 dollars par rapport au Brent daté; pour le Nkossa Blend: 82,351 dollars par baril avec un différentiel de -1,929 dollars par rapport au Brent daté; pour le Yombo: 75,945 dollars par baril

avec un différentiel de -4,966 dollars par baril par rapport au Brent daté; pour le Nkossa-Butane: 54,087 dollars par baril avec un différentiel de 1,475 dollars par rapport aux cargaisons de Butane North West Europ(NWE); pour le Nkossa-Propane: 26,671 dollars par baril avec un différentiel de 1,618 dollars par rapport aux cargaisons de Propane Mont Belvieu. Soit une moyenne trimestrielle de 79,640 dollars par baril, avec un différentiel trimestriel de - 3,709 dollars par baril. Une tendance à la hausse par rapport à la moyenne du quatrième trimestre 2025 de 62,612 dollars par baril, avec un différentiel trimestriel de - 0,846 dollars par baril. Et si au quatrième trimestre 2025, on avait évoqué «l'instabilité géopolitique en Europe de l'Est et au Moyen-Orient», la réunion du premier trimestre 2026 est loin d'échapper au contexte international devenu davantage instable. Une instabilité aggravée par



Photo de famille, à la fin de la réunion, autour du ministre des hydrocarbures

la crise israélo-américaine contre l'Iran dont l'un des impacts les plus fatals pour l'économie mondiale reste la fermeture du détroit d'Ormuz par lequel transitent plus de 20% du pétrole mondial. Sa réouverture n'est pas encore actée au moment où nous écrivons ces lignes. De quoi inquiéter de nombreux pays producteurs du brut, dont le Congo-Brazzaville. Mais pour le gotha pétrolier du Congo, pas question de se résigner. Au contraire, l'administration et les compagnies sont tenues de rester «concentrées», selon Grégoire de Courcelles, directeur général de Perenco, dans son mot de remerciement. Rester concentrées afin d'anticiper les fluctuations soudaines et imprévisibles qui

rythment désormais la vie économique à travers toute la planète. C'est du moins, le vœu le plus ardent du ministre des Hydrocarbures. «Nous ne devons pas subir les évolutions du marché international. Nous devons les lire, les anticiper, et en tirer les conséquences pour la défense de l'intérêt national. Notre responsabilité commune est de faire en sorte que les ressources pétrolières et gazières du Congo continuent d'être un moteur de stabilité budgétaire, un appui à une croissance diversifiée, durable, pérenne et résiliente, un socle pour l'industrialisation et un instrument de souveraineté nationale», a instruit Bruno Jean Richard Itoua.

John NDINGA NGOMA

COUP D'OEIL EN BIAIS

La semaine du changement ?

Cette semaine a commencé sur une annonce attendue, qui est au centre des conversations dans les administrations publiques et privées, les rues, les marchés, les transports, bistrotts, etc.: le pays va changer d'équipe gouvernementale ! Officialisation, dimanche 19 avril 2026, de la démission du Premier ministre Anatole Collinet Makosso. Le partage du gâteau après une élection présidentielle est un exercice ardu. Le président de la République devra faire encore l'expérience de son talent. La veillée d'arme a commencé pour ceux qui nourrissent l'ambition d'entrer dans le nouveau gouvernement et les anciens qui veulent y rester. Qui partira, qui va rester? La clé de l'énigme se trouve tout entière entre les mains du Président Sassou, qui sera tenté d'arrondir les angles et d'amoinrir aussi les chocs, et celles du Premier ministre qu'il nommera. Un dernier conseil des ministres aura lieu, selon une source.

Fausse note!

Au pic du temps de la cérémonie d'investiture du président Denis Sassou-Nguesso pour son cinquième mandat, des gradins du Stade de l'Unité étaient désespérément clairsemés, alors qu'ils affichaient complet quelques heures plus tôt. Le parterre d'invités et de personnalités de haut rang au nombre desquels une dizaine de chefs d'Etat africains a dû s'étonner. Les réactions et avis à ce sujet sont partagés. Certains avancent que c'est le soleil, au zénith, et la chaleur accablante qui ont chassé le public. Celui-ci aurait trouvé refuge sous les travées du stade. D'autres, par contre, affirment que la foule ne trouvait plus d'intérêt à y rester, l'essentiel étant d'avoir perçu le perdim promis par les rabatteurs mobilisés pour l'occasion. Un confrère soutient avoir vu «une multitude de véhicules de transport, chargés de spectateurs, sillonnant déjà les artères de Brazzaville pendant que se déroulait la cérémonie». Selon ce confrère, «les débits de boissons, «malewas» (échoppes gastronomiques) et divers lieux de plaisance, qui font office d'ultimes refuges, ont été pris d'assaut».

La guerre des clans

Les jours précédant l'investiture le 16 avril 2026 du président réélu Denis Sassou-Nguesso, la majorité présidentielle a été parasitée par une guerre des clans aux effets dévastateurs. Deux acteurs de cette plateforme politique, Ninon Nguouamba, député PCT de Moukondo à Brazzaville, et l'ancien ministre et coordonnateur du mouvement Le Patriarche Elvis Girel Tsalissan Okombi, se sont livrés à un jeu de ping-pong, s'affrontant par réseaux sociaux et médias interposés. Chacun prétendant être le meilleur «rabbatteur» de militants pour le compte du président Sassou. On pourrait parler d'une altercation verbale. C'est un signe incontestable, commente un observateur, de l'expression des clans qui ont vu le jour au sein de la majorité présidentielle: «Ces clans constitués autour des intérêts partisans ont du mal à dissimuler leurs dissensions. Pourtant chaque camp se dit défenseur de la cause du président».

Saisie exceptionnelle de produits Shalina par la Police !

La lutte contre la vente illicite des produits pharmaceutiques non-homologués reste une priorité pour la police. La semaine passée, elle a intercepté dans les zones périphériques de Brazzaville 52 cartons de produits Shalina dont le coût est estimé à plus de 100 millions Francs CFA. C'est une saisie record, dirait-on. Dans le lot, plusieurs colis de tramadol, un médicament utilisé comme une drogue par les délinquants. La police a procédé à la destruction de ces cartons par incinération. Mais les vendeurs ne s'avouent pas vaincus. Ils sont toujours prêts à proposer leurs marchandises aux clients. Ils guettent un essoufflement de l'opération pour reprendre du service et sortir d'autres cargaisons. C'est comme s'ils n'étaient pas concernés par les différentes campagnes menées par les autorités contre la vente illicite des produits pharmaceutiques. Jusqu'à quand défieront-ils les règlements de la République ?

Quelle «simplicité», le colonel Henri !

Le colonel Henri, décrit comme le fils aîné du président congolais Denis Sassou Nguesso, est décédé le 11 avril 2026 à l'hôpital militaire Pierre Mobengo de Brazzaville. Les gens affirment qu'il tranchait par sa simplicité et sa modestie, «à l'opposé de certains fils à papa». Cela les surprenait énormément. Son décès, affirme-t-on, «a fait suite à un malaise survenu dans un bus de la compagnie Océan du Nord».

La nouvelle codification postale au Congo: un boom du contentieux en devenir?

Le Gouvernement a pris le 24 juillet 2025, en Conseil des ministres, le décret 2025-31 instituant le code postal de la République. Considéré par ses porteurs, à savoir: le Ministère des Télécommunications et de l'Économie Numérique et l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Électroniques, en acronyme ARPCE, comme un outil de modernisation, une mise à jour et un remplissage d'un vide consécutif à la révolution mondiale des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, dans le but d'accélérer le développement de l'E-commerce, ce texte réglementaire qui est passé sous silence au sein de la communauté nationale est pourtant d'un grand impact pour la vie des citoyens à maints égards.

Depuis l'indépendance, il n'a jamais existé un système de codification postale au Congo. Tout au plus, nous avons, pour l'Administration publique et les sociétés privées ainsi que dans une moindre mesure, pour quelques personnes physiques, des boîtes postales destinées à la réception du courrier et de colis qui étaient hébergés dans les bureaux de postes situés principalement dans les grandes agglomérations. Mais ce système simple correspondant à une époque où la technologie n'avait pas encore fait sa grande percée dans le domaine du numérique a quasiment cessé d'exister au lendemain des tensions politico-militaires qui ont émaillé le pays dans la décennie 1990 avec leur corollaire de destructions d'infrastructures publiques. Il n'existe plus que le système de messagerie géré par les grandes firmes internationales, telles que

DHL, FedEx ou UPS, excessivement chers et destinés à une clientèle bien particulière. La majorité des Congolais se contentant des petits opérateurs situés dans les aéroports et dans les gares routières des sociétés privées de transport qui assurent cette mission dans des conditions embryonnaires.

INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET VENTE EN LIGNE

Nul ne peut contester le fait que l'avènement d'Internet est la plus grande révolution de l'époque contemporaine en ce qu'elle a radicalement changé notre mode de vie.

Au plan économique, le E-commerce est, à côté de la téléphonie mobile, les deux segments les plus importants de cette révolution pour avoir apporté une plus grande fluidité dans les relations sociales et généré d'importantes sources de revenus pour les



Eustache Marius Otelé

opérateurs économiques et l'État qui engorge, dorénavant, des redevances de tout genre. Or, la caractéristique fondamentale de la vente en ligne est l'absence de contact physique entre le vendeur et l'acheteur. Il était donc nécessaire que le Gouvernement rattrape ce mouvement irréversible qui plaçait le pays à la marge du modernisme. En effet, pour faire des achats en ligne, certains Congolais étaient parfois obligés de passer par les sociétés privées de messageries, d'autres allant jusqu'à faire recevoir leurs colis par des proches vivant en France afin que ceux-ci les acheminent vers le Congo, faute d'adressage et de codification postale, privant ainsi

notre opérateur postal public d'un grand levier pour sa relance tant attendue.

Nul ne peut donc contester le fait que ce décret est le bienvenu. Mais la question qui se pose est celle de son efficacité, celle de savoir s'il résout entièrement le problème pour lequel il a été initié sans en créer d'autres. L'analyse du contenu et la projection des possibles effets collatéraux de la nouvelle codification postale nous laisse plutôt dubitatif. En effet, beaucoup d'écueils se poseront, à coup sûr, sur le champ d'application de la nouvelle norme, compte tenu du décalage entre ce que nous pouvons considérer comme une pure construction de l'esprit et la réalité sur le terrain.

- UNE SOPHISTICATION À L'EXCÈS

Il suffit d'analyser quelques articles de ce décret pour étayer cette assertion. En faisant de la comparaison, nous nous référons, naturellement, à la pratique française sur le modèle de laquelle ce décret a été élaboré. Nous voyons bien que dans l'hexagone, le code postal est composé de 5 chiffres accolés au nom de la commune à laquelle il est attribué. Les deux premiers chiffres servent à identifier le département, tandis que les trois derniers se réfèrent au bureau de distribution. C'est

un système épuré pour le besoin d'efficacité. Voici, a contrario, ce que nous donne la nouvelle codification congolaise, à travers quelques éléments clés du décret :

Article 5: «Les codes postaux nationaux sont déterminés ainsi qu'il suit: le code ISO 3166-2 du Congo (CG), suivi des lettres initiales de chaque département sur deux chiffres, associé par un trait d'union à l'identifiant du bureau de poste de la zone concernée, et complété par un numéro à deux chiffres, pour la localité ou la commune.»

Article 6: «Les numéros des quartiers (CQ) ou des villages à deux chiffres seront ajoutés aux codes postaux nationaux de manière facultative.»

Article 7: «Les numéros des quartiers (CQ) ou des villages seront ajoutés aux codes postaux nationaux pour les envois avec livraison à domicile.»

Il semblerait que la rédaction de l'article 5 qui pose le principe de la codification est alambiquée. Comment comprendre l'expression «suivi des lettres initiales de chaque département sur deux chiffres? » S'agit-il des deux lettres attribuées à chaque département ou faut-il encore y ajouter des chiffres? Dans l'affirmative, quels sont ces chiffres?

Ainsi dit, le code postal pour livrer à domicile le colis d'un citoyen résidant au quartier

Tchimbamba, à Pointe-Noire, peut être simulé ainsi qu'il suit: 3166-2 CG PN-22 3 01 CQ101.

Nous sommes en présence d'un code postal d'une structuration alphanumérique assorti d'au moins un trait d'union, d'où sa sophistication. Or, plus un code postal est complexe, plus il est de nature à donner du fil à retordre au tri postal, mais aussi et surtout, à être sujet d'erreurs de nature à empêcher ou retarder la livraison des colis. C'est pour cette raison qu'en France, il est recommandé d'aligner le code sans espace, ni trait d'union et d'écrire tous les 5 chiffres en majuscule.

En outre, pourquoi avoir fait référence au quartier et au village, alors même que le code de l'arrondissement et du district pouvait être simplement complété par celui du bureau de poste ou par un point relais? Le décret l'explique entre les lignes pour des besoins de livraisons à domicile. Cependant, en l'état actuel de notre urbanisation et compte tenu de notre fracture numérique, peut-on avancer sur un tel chemin? Ne pouvait-on pas laisser un autre segment de la technologie, en l'occurrence, la géolocalisation accomplir cette tâche? Dans son cours de procédures simplifiées de recouvrement à l'attention des auditeurs de l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature (ERSUMA), l'éminent magistrat gabonais, César Apollinaire Ondo Mve, ancien pré-

(Suite en page 14)

ATLS

Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

CANAL+ CONGO SA

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital de 37 840 000 Francs CFA
Siège Social: Avenue Amilcar CABRAL, les Tours Jumelles, 3^{ème} niveau, Centre-Ville, Brazzaville - République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2021-B14-00064

Aux termes des décisions de l'Unique Actionnaire du **15 novembre 2024**, enregistrées à Brazzaville le 25 février 2025, sous le numéro **039/3 N°164**, l'Unique Actionnaire de la société CANAL + CONGO SA, a décidé:

- De nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, Monsieur **Sylvain MBOUSSA**, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2029** ;
- De nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, la société **TAIZE CONSEILS**, Agréé SEC 111, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, du procès-verbal des décisions de l'Unique Actionnaire sous le numéro **CG-BZV-01-2026-D-00202**, du **13 mars 2025**.

Déclaration modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-15747** du **13 mars 2026**.

Pour avis.

ATLS

Africa Tax & Legal Services
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 F. CFA
Siège Social: B.P.: 1233, Pointe-Noire
RCCM: CG-PNR-01-2019-B16-00010

CANAL+ CONGO SA

Société Anonyme avec Administrateur Général au capital de 37 840 000 Francs CFA
Siège Social: Avenue Amilcar CABRAL, les Tours Jumelles, 3^{ème} niveau, Centre-Ville, Brazzaville - République du Congo
RCCM: CG-BZV-01-2021-B14-00064

Aux termes des décisions de l'Unique Actionnaire du **30 Juin 2025**, enregistrées à Brazzaville le **12 mars 2026**, sous le numéro **047/6 N°1787**, l'Unique Actionnaire de la société **CANAL+ CONGO SA**, a décidé:

- De nommer, en qualité d'Administrateur Général, Monsieur **Aziz DIALLO** pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025**;
- De renouveler le mandat de l'Administrateur Général Adjoint, Monsieur **Jean-Pierre BASEME**, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2025**.

Dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, du procès-verbal des décisions de l'Unique Actionnaire sous le numéro **CG-BZV-01-2026-D-00203**, du **13 mars 2026**.

Déclaration modificative au RCCM de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-15746** du **13 mars 2026**.

Pour avis.

AMBASSADE DU RWANDA AU CONGO

Pour définitivement combattre l'idéologie du génocide

Commemoré cette année sur le thème: «Se souvenir, s'unir et pour le renouveau», le 32^{ème} anniversaire du génocide de 1994 contre les Tutsi au Rwanda a été véritablement un lieu de mémoire et de recueillement pour la communauté rwandaise vivant au Congo. Une journée qui a pour but d'honorer la mémoire des victimes de cette tragédie, l'une des plus meurtrières de l'histoire de l'humanité.

Sous l'égide de l'ambassadeur du Rwanda au Congo



L'ambassadeur Parfait Busabizwa



L'assistance pendant le recueillement par l'allumage des bougies

Parfait Busabizwa, la commémoration de ce triste événement mardi 7 avril 2026 au Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, a associé le gouvernement congolais ainsi que les amis et partenaires du Rwanda, qui ont, une fois encore, manifesté leur solidarité à ce peuple qui avec résilience et opiniâtreté a su se relever de cet épisode sombre.

Cette journée est devenue aussi l'occasion de mener des actions concrètes susceptibles de faire oublier les atrocités subies lors de ce génocide. «C'est aussi, un moment crucial et une occasion de mobiliser les communautés et d'affirmer l'engagement sans équivoque du Rwanda envers le principe selon lequel l'idéologie du génocide doit

être combattue où qu'elle se manifeste et que le «Plus jamais ça» se traduise par des actions concrètes», a martelé Parfait Busabizwa.

Le diplomate rwandais a défini le caractère réel de cette journée historique et mémorielle pour son pays, qui veut résolument tourner le dos à la haine et aux déchirements. «Pour les Rwandais, cette commémoration est à la fois un moment de souvenir et un engagement renouvelé pour renforcer notre unité nationale. Aujourd'hui encore, trente-deux ans après, les blessures des rescapés du génocide demeurent profondes. La douleur est vive, mais notre détermination à préserver leur mémoire reste intacte», a-t-il indiqué.

A travers ce génocide, le Rwanda a fait l'expérience du rejet de l'autre et du repli identitaire qui conduisent à la régression. Surtout, le

peuple a compris le bien-fondé de l'unité incarnée par les victimes, lorsque l'ambassadeur Busabizwa déclare: «Leur mémoire nous rassemble et nous guide, transformant notre souffrance en une force collective pour agir avec courage et détermination au service du bien commun».

«Se souvenir, bâtir, ensemble: tel est notre engagement permanent envers les victimes et les générations futures», d'après lui, car, estime-t-il, «se souvenir, ce n'est pas seulement regarder le passé; c'est en tirer des leçons pour le présent et pour l'avenir». «C'est aussi refuser l'indifférence, s'opposer, avec clarté et fermeté, au négationnisme et à toute tentative de banalisation, qui constitue une insulte à la mémoire des victimes et compromettent ainsi notre quête de justice et de réconciliation».

Aristide Ghislain
NGOUMA

SENEGAL

Un Forum international sur la paix et la sécurité en Afrique

La dixième édition du Forum international sur la paix et la sécurité en Afrique s'est tenue du 20 au 21 avril 2026. Une édition anniversaire, dans un contexte de recomposition profonde et de grands défis : fragilisation de la CEDEAO, progression du jihadisme, désinflation ou encore changement climatique... Bassirou Diomaye Faye a présidé l'ouverture au centre des conférences, aux côtés du président sierra-léonais, Julius Maada Bio, et du président mauritanien Mohamed Ould El-Ghazouani.

Devant un parterre d'invités militaires, diplomates ou chercheurs, le président sénégalais a affirmé que, la paix et la sécurité sont indissociables du développement. Il a rappelé les nombreuses menaces auxquelles fait face l'Afrique, dont l'expansion du terrorisme et des conflits armés. Les alliances régionales comme la CEDEAO sont une piste, mais doivent être repensées. «L'Union africaine et les communautés économiques régionales, en particulier la CEDEAO, ont démontré leur capacité à intervenir par le déploiement de Forces de maintien de la paix», a fait savoir Bassirou Diomaye Faye, qui a, en outre, pointé les limites du système : «Mais ces architectures ont des limites, des mandats parfois flous, des financements incertains, des capacités opérationnelles insuffisantes et surtout une déconnexion trop fréquente entre les décisions prises ailleurs et les réalités vécues sur le terrain.»

Toutefois, il a appelé à repenser collectivement les solutions pour renforcer la souveraineté du continent. Par exemple en opérationnalisant des forces en attente. Le président a invité également à miser sur la jeunesse et à renforcer la gouvernance dans le domaine des ressources naturelles. Au nombre d'invités du Forum organisé avec le soutien du Japon, la Chine, l'Allemagne et l'Espagne, les présidents sierra-léonais et mauritanien ont fait le déplacement ainsi que 37 ministres et représentants venus du continent africain et du reste du monde, sans oublier les organisations régionales telles que la CEDEAO, l'UEMOA, l'Union européenne ou l'Organisation internationale de la Francophonie.

Bassirou Diomaye Faye espère que cette dixième édition sera celle «de la maturité et du passage à l'acte», en tenant compte des réalités des populations.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

L'arrivée des migrants expulsés des Etats-Unis suscite des questions

Suite à un accord signé avec l'administration américaine, un premier groupe de migrants, venus des États-Unis, est arrivé, à Kinshasa, le 17 avril. D'autres arrivées pourront avoir lieu dans les prochains jours et d'ores et déjà, des questions se posent.

Deux jours après leur arrivée, les migrants expulsés des États-Unis continuent de susciter des questions. En cause : la base juridique de cet accord d'accueil, mais aussi le statut des personnes concernées. Quinze migrants, de nationalité péruvienne, colombienne et équatorienne, ont été transférés cette semaine à Kinshasa, mais qui sont-ils ? Et surtout, sous quel statut ont-ils été envoyés ?

En effet, pour les juristes, l'absence de clarté sur leur situation pourrait déjà constituer une violation de leurs droits. «Ce projet pose réellement un problème juridique, parce que ces individus ont été appréhendés aux États-Unis sous le statut de demandeurs d'asile, mais leur demande d'asile n'a pas encore été examinée et on les transfère vers la RDC. Or, le droit international l'interdit. Voilà pourquoi nous disons que c'est illégal. On doit d'abord répondre à leur demande d'asile et savoir quel est leur statut en RDC. En RDC, ils n'ont violé aucune loi et on ne peut donc pas les détenir. Il n'y a aucun accord de coopération entre les États-Unis et la RDC qui prévoit que des personnes ayant violé des lois américaines puissent être jugées ou purger leur peine en RDC. Toutes ces questions restent floues en droit, et le gouvernement doit nous éclairer pour que ces personnes puissent être en mesure de défendre leurs droits», a expliqué Maître Hubert Tshiswaka, directeur de l'Institut de recherche en droits humains.



Une première vague des migrants expulsés

La coalition Lamuka pour sa part, rejette cet accord avec les États-Unis. Pour son porte-parole, Prince Epenge, ces premières expulsions vers la RDC créent un précédent dangereux. «Ces migrants n'ont jamais choisi le Congo comme destination finale. Ils avaient choisi les États-Unis qu'ils avaient considéré comme un pays censé les protéger. En acceptant de déporter ces migrants au Congo, le président Félix Tshisekedi sera coupable de la violation de la Convention de Genève de 1951 relative à la protection des réfugiés. C'est un très mauvais exemple parce que, demain, la Belgique peut aussi décider de refouler tous les Congolais parce que Félix Tshisekedi a envoyé un très mauvais message à tous les pays du monde qu'ils peuvent eux aussi refouler les Congolais qui sont à l'extérieur», a-t-il souligné.

D'après plusieurs juristes, le manque de clarté autour de la situation de ces migrants expulsés pourrait déjà constituer une atteinte à leurs droits fondamentaux. La société civile dénonce l'opacité du dossier, tandis que l'opposition hausse le ton à l'image de Christian Mwando, membre du parti Ensemble pour la République et

chef du groupe d'opposition à l'Assemblée nationale. «On ne connaît ni le nombre ni le statut juridique de ces personnes. On ne sait pas évaluer ce que le pays en a tiré comme avantages. On se rend compte que le gouvernement est en train de brader la souveraineté de la République Démocratique du Congo en toute opacité. Le groupe Ensemble pour la République à l'Assemblée nationale a exigé, a demandé à utiliser la procédure parlementaire pour appeler la ministre des Affaires étrangères, venir expliquer le contenu, la nature de l'accord qui lie le gouvernement avec les États-Unis».

Poursuivant son propos, Christian Mwando a relevé: «l'Assemblée nationale est devenue une simple caisse de résonance de l'exécutif qui marque un mépris total des initiatives parlementaires. Nous allons poursuivre la démarche. Les actes qui sont posés sont des actes graves, des actes inacceptables, et il nous appartient, en tant que députés, de faire barrage à ces tentatives de confiscation de la souveraineté populaire».

Alain-P. MASSAMBA

SENEGAL

Le Gouvernement suspend tous les déplacements à l'étranger

Les autorités redoutent d'une période «extrêmement difficile nflit américano-israélien avec l'Iran fait grimper les cours mondiaux du pétrole, mettant à rude épreuve le budget national. Le gouvernement sénégalais a suspendu tous les déplacements à l'étranger non essentiels des ministres et des hauts fonctionnaires.

Les autorités redoutent d'une période «extrêmement difficile» à venir, alors que le conflit américano-israélien avec l'Iran fait grimper les cours mondiaux du pétrole, mettant à rude épreuve le budget national. La guerre et la fermeture effective par l'Iran du détroit d'Ormuz, d'une importance vitale, ont bouleversé les marchés

mondiaux de l'énergie, faisant grimper en flèche le prix du Brent, référence mondiale, et poussant les gouvernements du monde entier à prendre des mesures pour atténuer les répercussions négatives.



A.-P. M. Ousmane Sonko



Photo de famille des membres du gouvernement

GRAND SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE MGR GEORGES FIRMIN SINGHA

La fête patronale commémorée sous le signe de la foi et de la mémoire

Le Grand séminaire national de philosophie de Kinsoundi à Brazzaville, a célébré dimanche 19 avril 2026, troisième dimanche de Pâques, le 33^e anniversaire du rappel à Dieu de Mgr Georges Firmin Singha dont il porte le nom, décédé le 18 août 1993. Une messe solennelle, animée par les séminaristes et présidée par Mgr Juan Carlos Navarro Carmona, chargé d'affaires par intérim à la Nonciature apostolique, a rassemblé le peuple de Dieu au sein duquel figuraient les autorités religieuses et civiles venues participer à cet événement marquant.

La commémoration du 33^e anniversaire de la mort de Mgr Georges Firmin Singha s'inscrivait également dans le cadre de la fête patronale du Grand séminaire. La liturgie, animée par les séminaristes à travers chants, lectures et service d'autel, a donné à la cérémonie une dimension à la fois priante et fervente, témoignant de leur engagement dans la formation au sacerdoce. Dans son homélie, Mgr Joan Carlos a



Mgr Juan Carlos Navarro Carmona présidant l'eucharistie

invité les fidèles à approfondir leur foi en la résurrection du Christ, rappelant que le ressuscité se manifeste au-delà des apparences sensibles. Il a souligné l'importance de reconnaître sa présence à travers la Parole de Dieu et la communion fraternelle, particulièrement en ce temps pascal. Avec pour illustration, l'apparition de Jésus ressuscité aux disciples d'Emmaüs. Cette commémoration a servi par ailleurs de devoir de mémoire et de reconnaissance envers Mgr Georges

Firmin Singha, figure emblématique de l'Eglise au Congo. Ordonné prêtre en 1956 puis évêque en 1972, il a consacré sa vie au service de la pastorale et à la formation des futurs prêtres. Son engagement a profondément marqué l'Eglise locale, notamment à travers son attachement à une formation rigoureuse et adaptée aux réalités africaines. Trente-trois ans après sa disparition, son héritage demeure vivant au sein du Grand séminaire de philosophie placé sous sa tutelle, et continue

d'inspirer les nouvelles générations de séminaristes appelés à servir l'Eglise, a indiqué l'abbé Christophe Maboungou, recteur de cette maison de formation des futurs prêtres.

A cette occasion, les organisateurs ont mis en vente un ouvrage consacré à la vie et l'œuvre de Mgr Singha, issu d'un colloque scientifique tenu en mai 2023. Il s'agit des actes des journées philosophiques qui avaient pour thème: «Héritages, trajectoires, évocation. Les défis pastoraux de Mgr Georges Firmin Singha, Mwènè pèlè (1924-1993)». Depuis août 2023, une fondation Mgr Georges Firmin Singha a vu le jour, animée par des laïcs.

Au terme de la célébration, le recteur du philosophat a remercié les autorités, les prêtres venus d'autres diocèses pour certains, les fraternités, les membres de la famille et ceux de la Fondation Mgr Singha, les partenaires ainsi que les séminaristes, dont l'implication pour la réussite de l'événement a été saluée. Une commémoration placée sous le signe de la foi, de la mémoire et de la transmission.

Darcevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

cateur: «Mgr Ernest Kombo, S.J. Héraut de l'évangile et citoyen de plein exercice» et sous-titré: «Dialogues avec l'au-delà». Déjà achevé, le manuscrit est en quête du financement requis pour passer sous presse.

Antoine BOUBA-BOUBA
BA MOUMYOUKA
WA MASSENGO
Ancien conseiller
en communication et secrétaire particulier de Mgr Ernest KOMBO
Tél: 05 528 53 70 /
06 651 19 19 (whatsapp)

DIOCESE DE OUESSO

La 9^e édition du pèlerinage diocésain a rassemblé des centaines de fidèles

Le pèlerinage diocésain, la neuvième édition du genre organisé du 21 au 22 mars 2026 au sanctuaire de la Sainte Famille de Mokeko, localité située à une vingtaine de kilomètres de Ouesso, sur le thème: «l'unité et la communion entre les chrétiens» et le tout premier sous l'épiscopat de Mgr Brice Armand Ibombo, a connu un franc succès. Un rendez-vous spirituel important qui, désormais marque une étape significative dans la vie pastorale de ce diocèse.



Organisé chaque année au mois de mars au sanctuaire de la Sainte Famille de Mokeko, situé à une vingtaine de kilomètres de Ouesso, le pèlerinage a rassemblé de nombreux fidèles autour d'un message central: l'unité et la communion entre les chrétiens, un idéal reflété dans la devise épiscopale de Monseigneur Ibombo: «Tous unis».

Les activités ont débuté le samedi 21 mars à 9h30, à la paroisse Jésus Ressuscité de Mboma, marquant le lancement officiel de cette édition. Malgré une chaleur accablante, les pèlerins ont participé avec ferveur à ce temps de prière, de marche et de communion, qui s'est déroulé sur une durée de quatre heures et demie.

Le point culminant du pèlerinage a été la célébration eucharistique présidée le dimanche 22 mars par Monseigneur Brice Armand Ibombo. Cette messe solennelle a rassemblé des milliers de chrétiens venus des différentes paroisses du diocèse ainsi que d'autres horizons, témoignant de la vitalité et de la communion de l'Eglise locale.

Dans son homélie, l'évêque de Ouesso a exhorté les fidèles à vivre concrètement l'unité au sein de la communauté ecclésiale. S'appuyant sur le thème de cette édition — «Diocèse de Ouesso, Eglise unie en marche» — et sur sa devise personnelle «Qu'ils soient Un», il a rappelé la nature même de l'Eglise: «Nous sommes avant tout une Eglise, c'est-à-dire une communauté unie, une assemblée».

L'étymologie grecque Ekklesia nous renvoie à une assemblée convoquée par Dieu lui-même. C'est Lui qui appelle et rassemble ses fils et ses filles, au-delà des tribus et des origines, pour abolir les divisions.»

Faisant référence à l'épisode biblique de la tour de Babel (Gn 11, 1-9), le prélat a insisté sur la vocation des chrétiens à dépasser les clivages pour reconnaître leur fraternité commune en Dieu, Père de tous, et dans l'Eglise, leur mère.

Débutée à 9h30, la célébration eucharistique s'est achevée à 12h45, dans une atmosphère de recueillement, de joie et d'engagement renouvelé.

Au-delà de la dimension spirituelle, ce pèlerinage apparaît comme un levier pastoral majeur pour le diocèse de Ouesso. Il traduit une volonté claire de renforcer la communion ecclésiale, de consolider l'identité chrétienne des fidèles et d'inscrire l'Eglise locale dans une dynamique de marche commune, fidèle à sa mission d'unité et de témoignage au cœur de la société, en accord avec la devise épiscopale de Monseigneur Ibombo: «Qu'ils soient Un».

Outre le pèlerinage, de nombreuses autres activités ont été menées par l'ordinaire du lieu, notamment la retraite spirituelle, du 22 au 25 mars, la rencontre du presbyterium le 26 mars, suivi dans la soirée de la messe chrismale en la Cathédrale Saint Pierre Claver

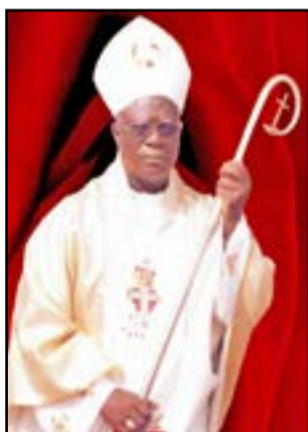
Pascal BIOZI KIMINOU
Sur les notes d'Aristide BEFIO depuis Ouesso

MEMOIRE

Naissance au ciel de Mgr Ernest Kombo: 18 ans déjà!

(Suite du précédent numéro)

Titulaire entre autres d'un diplôme d'ingénieur d'entreprises et prêtre-fonctionnaire au Centre National de Gestion (CENAGES), il y avait exercé les fonctions de directeur des ressources humaines, faisant tâche d'huile, en servant comme de ferment dans ce milieu professionnel où il côtoyait allègrement aussi bien les «révolutionnaires, cadres rouges et experts» que les «valets locaux, chiens couchants de l'impérialisme», les a narco-militaro-profitosituacionnistes» et tutti quanti.



Mgr Ernest Kombo

servi en tant qu'évêque, (il a été évêque à Nkayi et administrateur apostolique à Pointe-Noire puis à Owando, avant d'y être confirmé comme évêque résidentiel), il a travaillé d'arrache-pied, parfois dans les larmes et les douleurs, à faire grandir une Eglise fidèle au désir et à la prière du Christ: «Père, qu'ils soient un, afin que

le monde croie que tu m'as envoyé»...

Revenant sur le ministère d'évêque, j'aimerais révéler que Mgr Kombo a pris à bras le corps la tâche d'appeler et de former solidement les jeunes garçons et filles à la vie sacerdotale et religieuse. Il avait l'art d'importuner tout le monde pour cette cause qui n'était pas la sienne, mais celle du Christ qui disait à ses disciples: «La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux; priez donc le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson»...

De même, pour que l'hommage dû à ce pasteur zélé et intrépide «Vagabond de Dieu» traverse l'espace et le temps (qui passe si vite; ceux qui sont nés sur terre le jour de sa naissance au Ciel sont devenus majeurs et célèbrent aujourd'hui même leurs 18 ans d'âge), nous avons entrepris de lui dédier un essai autobiographique au titre évô-

PAROISSE SAINT JEAN-MARIE VIANNEY DE MOULEKE

La veuve Massamba née Céline Ndoundou a rejoint la maison du Père

Elle était la mère biologique de notre collègue Alain Patrick Massamba, journaliste à La Semaine Africaine et responsable de la rubrique «Culture». La veuve Massamba née Céline Ndoundou le 22 mars 1935 à Brazzaville, est décédée le lundi 26 janvier 2026 à l'âge de 90 ans, au Centre médical universitaire du Kentucky, aux Etats unis d'Amérique, où elle a été admise quelques jours auparavant. Partie de Brazzaville pour la ville de Lexington, Kentucky, où elle est restée aux côtés de ses enfants pendant huit ans afin de se refaire des forces, après sa brillante carrière d'enseignante avant de faire valoir ses droits à la retraite dans la Fonction publique congolaise. Elle fut la monitrice du frère aîné de Mgr Bienvenu



Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, dans les années 1970 à l'école primaire Saboussoulou, dans le 5^e arrondissement Ouenzé. Sa dépouille a été rapatriée à Brazzaville le samedi 4 avril 2026 après la messe de suffrage en la

Cathédrale Christ-roi de Lexington, Kentucky.

Le jeudi 9 avril 2026, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a présidé une eucharistie en l'église Saint Jean-Marie Vianney de Mouleké, la paroisse d'origine de la défunte puisqu'elle a été membre de la légion de Marie. Aux côtés de l'archevêque, il y avait le curé de la paroisse ainsi que d'autres prêtres venus apporter leur sollicitude fraternelle à la famille éplorée. Dans l'assistance, on notait également la

présence des agents de La Semaine Africaine sous la houlette de Guy Saturnin Mahoungou, secrétaire de rédaction, venus apporter un réconfort moral à leur collègue. Peu avant, l'un des fils de la défunte, Martial Didace Massamba a fait un



Mgr Manamika benissant le cercueil pendant la prière du dernier adieu

témoignage sur elle. Céline Ndoundou laisse sept orphelins et plusieurs petits et

arrières petits fils. Elle repose désormais pour l'éternité au cimetière privé de Wayako,

dans le 8^e arrondissement Madibou, à Brazzaville.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Mgr François Halyday Mbouanguï accueilli par la chrétienté de Mvoumvou

Le dimanche 12 avril 2026, deuxième dimanche de Pâques, l'église Saint-Christophe de Mvoumvou, 3^e arrondissement de Pointe-Noire était à l'honneur, et la chrétienté a jubilé. C'était à l'occasion de l'accueil de Mgr François Halyday Mbouanguï, évêque coadjuteur de Nkayi, dans la Province ecclésiastique du sud-ouest (PESO) qui regroupe l'archidiocèse de Pointe-Noire et les diocèses suffragants de Dolisie et de Nkayi.



Mgr François Halyday Mbouanguï

de la Bouenza, par Mgr Fortunatus Nwachukwu, sous-secrétaire du Saint-Siège du Dicastère pour l'évangélisation et consécrateur principal. A travers cette messe dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, il vient d'entreprendre une tournée pastorale dans sa Province ecclésiastique qui va certainement se poursuivre dans d'autres provinces de l'Eglise particulière du Congo.

Pascal BIOZI KIMINOU

Au cours de l'eucharistie qu'il a présidée, Mgr François Halyday Mbouanguï était entouré de NN. SS Abel Lilualala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, et Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie. Devant un parterre de prêtres, de religieux et de religieuses venus des différentes paroisses et communautés de l'archidiocèse.

beaucoup appesanti sur la vie religieuse qui doit être prise au sérieux, car la vocation vient de Dieu: c'est Lui qui appelle chacun par son nom pour être à son service. Nommé évêque coadjuteur de Nkayi avec droit de succession le 1^{er} décembre 2025 par Sa Sainteté le Pape Léon XIV, Mgr François Halyday Mbouanguï a été ordonné évêque et installé sur sa Cathèdre le dimanche 15 février 2026, sixième dimanche ordinaire de l'année liturgique A, à l'esplanade du stade de Madingou, dans le département



Les fidèles participants à la messe

PAROISSE SAINT ANDRE KAGGWA DE KOMBE (ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Don de sang et distribution des vivres aux personnes âgées

Dans le cadre de la poursuite de son programme d'activités 2025-2026, l'aumônerie de la jeunesse qui a pour responsable l'abbé Arnel Miasouamana, vicaire, se déploie pour subvenir aux besoins vitaux des plus vulnérables de sa paroisse Saint André Kaggwa.



L'abbé Arnel Miasouamana donnant un peu de son sang

M. Daniel a eu lieu afin de mettre de l'ordre dans l'élaboration des listes des personnes vulnérables, car l'objectif est de satisfaire tous les malades grabataires. Merci au Seigneur qui nous assiste toujours sans relâche. Toutes les fois, il nous montre toujours des bons donateurs sérieux, pieux, miséricordieux et radieux. Des donateurs au cœur bon, fervents chrétiens et sensibles à la misère des autres.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les donateurs qui œuvrent pour l'avan-

L'activité du don de sang au Centre national de transfusion sanguine (CNTS), qui a connu une entorse due à la grève des agents du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) s'est finalement réalisée le dimanche 29 mars 2026, dimanche des Rameaux ou l'entrée triomphale de Jésus à Jérusalem en la paroisse. A toutes les trois messes de ce dimanche, à tour de rôle, une cinquantaine de fidèle a fait le don de sang. «Nous sommes heureux que toutes les poches de sang prélevé avaient du sang sain», nous a confié un responsable du CNTS.

Nous espérons que ce genre de geste de charité va se pérenniser pour aider nos nécessiteux. Chacun peut en avoir besoin tôt ou tard. Le don de sang nous aide aussi à nous imprégner de notre statut sérologique, voire des informations y afférentes telles que le groupe sanguin... Après le don de sang, il y a eu la

distribution des vivres aux malades grabataires de la paroisse le lundi 6 avril, Lundi de Pâques. Du plus petit au plus grand mouvement d'apostolat, sans oublier les malades grabataires du quartier Kombé. Le responsable de la Caritas paroissiale de Kombé, avec quelques chrétiens, a recensé tous les malades grabataires d'obédience catholiques et non catholiques par zone. Victor Hugo a dit «Qui donne aux pauvres, prête à Dieu». Action assurée avec beaucoup de professionnalisme, après la messe du Lundi de Pâques célébrée par l'abbé Arnel Miasouamana. Cent cinquante personnes enregistrées ont reçu des présents composés de riz, de pâtes, tomate, sardines, huile, détergent, savon de vaisselle,



Les bénéficiaires tréssillant de joie

sucre, sel, cuisses de poulet, à la grande satisfaction de tous. Un léger désagrément s'est glissé dans le partage, faute de listes non conforme. Le mardi 7 avril, une réunion d'évaluation avec l'équipe de la Caritas pilotée par

cement des travaux de l'église. A Dieu seul soit la gloire.

Abbé Arnel MIASSOUAMANA, Vicaire à la paroisse Saint André Kaggwa de Kombé

CALENDRIER DE L'ANNEE JUBILAIRE DU DON DE LA VIE DU CARDINAL EMILE BIAYENDA

*Chaque Mardi: Célébration du Mardi du Cardinal dans toutes les paroisses et communautés religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Au programme

- Chapelet (mystère joyeux)
- Eucharistie

NB: En prélude à la commémoration du 46^e anniversaire de la visite du Pape Jean-Paul II sur la tombe du Cardinal Emile Biayenda, le 5 mai 1980, il est organisé des pèlerinages par doyenné, du lundi 20 avril au samedi 2 mai 2026:

- Lundi 20 avril: Doyenné Sacré-Cœur;
- Mardi 21 avril: Doyenné Sainte-Anne;
- Mercredi 22 avril: Doyenné Sainte Rita;
- Jeudi 23 avril: Doyenné Notre-Dame des victoires;
- Du vendredi 24 au samedi 25 avril: Doyenné Saint-Louis Marie Grignon de Montfort;
- Lundi 27 avril: Doyenné Cardinal Emile Biayenda;
- Mardi 28 avril: Doyenné Saint Charles Lwanga;
- Mercredi 29 avril: Doyenné Ndona Marie;
- Du Jeudi 30 avril au samedi 2 mai: Doyenné Saint Pie X

Pour la Commission d'organisation, Abbé Prisque NSIMOUSSA, Coordonnateur.

QUATRIEME DIMANCHE DE PAQUES - ANNEE A

«Ses brebis à lui, il les appelle chacune par son nom»

Textes: Ac 2,14a.36-41; Ps 22 (23),1-2ab,2c-3,4,5,6; 1 P 2,20b-25; Jn 10,1-10

Au quatrième dimanche de Pâques, l'Eglise entière est invitée à fixer sa certitude et sa confiance dans le Christ Bon Pasteur. Les pasteurs sont appelés à sentir la compassion et la sollicitude du Christ pour tous les fidèles confiés à leur soin. Tous les baptisés sont encouragés à écouter la voix du Seigneur, à se laisser aimer et à vivre la communion d'amour les uns pour les autres. C'est Jésus Lui-même qui se montre à nous tous par cette image, de Bon Pasteur, celui qui connaît ses brebis, les appelle chacune par son nom, les conduit aux bonnes pâtures, les protège du loup et des périls, celui qui donne sa vie pour elles.

En même temps, Jésus se présente comme la porte des brebis. Les pasteurs n'entrent dans l'enclos des brebis que par Lui: ils ne se procurent pas eux-mêmes leurs relations avec le troupeau, ils n'ont pas d'autorité personnelle sur les brebis, mais c'est le Seigneur qui leur confie son troupeau, à conduire et soigner. Quant aux brebis, c'est Jésus la porte qui se ferme pour les protéger et qui s'ouvre pour les faire sortir vers les bons pâturages, vers les eaux de la vie. Nous n'avons de salut et de vie que dans le Christ.

L'enseignement de l'évangile de Jean sur le Bon Pasteur, tout en rassurant le peuple entier de l'amour du Seigneur, manifeste quand même une attention particulière aux pasteurs de l'Eglise. Il ne faut pas perdre de vue que ce texte suppose en arrière-plan toute l'expérience biblique du rapport entre Dieu et les pasteurs chargés de prendre soin de son peuple. Un rapport complexe, éprouvant, qui suscite souvent la déception et l'indignation de Dieu face à des pasteurs qui trahissent sa confiance. Les prophètes dénoncent les chefs défaillants («mauvais pasteurs») et annoncent le jugement de Dieu. Face à ces échecs, Dieu promet de prendre soin de son troupeau en suscitant de nouveaux guides, notamment le Messie, le «Pasteur unique» qui unira le peuple. Chez le prophète Zacharie, le pasteur devient une figure sacrificielle évoquant le serviteur souffrant d'isaïe. Sa mort violente («frappe le berger, et que les brebis soient dispersées», Zc 13,7) marque le début du salut.

Or, dans l'évangile, Jésus s'identifie à ce pasteur frappé sur la croix, avant de devenir, par sa résurrection, celui qui rassemble et guide à nouveau sa communauté (un sujet bien expliqué par la Lettre de Saint Pierre que nous écoutons dans la deuxième lecture). Et, en assumant personnellement l'identité du Bon Pasteur, il veut commencer une histoire nouvelle du rapport entre Dieu et tous les pasteurs qu'il appellera. Tout pasteur n'aura d'autre modèle que le Christ, qui donne sa vie pour ses brebis. C'est une confiance nouvelle, celle que Jésus veut offrir aux pasteurs choisis pour son Eglise; mais en même temps un nouvel avertissement, afin qu'ils ne répètent plus les trahisons et les abus commis par les pasteurs de l'ancienne Alliance.

Jésus met en garde: «Tous ceux qui sont venus avant moi sont des voleurs et des bandits». «Avant moi» ne signifie pas une indication chronologique. Tant dans l'antiquité que dans le présent de l'Eglise, venir «avant Jésus» signifie fonder son ministère sur soi-même, ne pas le faire surgir de l'amour et de la volonté du Christ, mais de son propre intérêt. Un pasteur selon le cœur du Christ veillera sur le troupeau de Dieu, «non par contrainte mais de plein gré, selon Dieu; non par cupidité mais par dévouement» (1 P 5,2). Il n'agira pas en commandant et maître auprès de ceux qui lui sont confiés, mais en devenant le modèle du troupeau (cf 1 P 5,3). Sinon, il sera un voleur et un bandit Jésus le déclare ouvertement (cf Jn 10,8).

Un pasteur selon le cœur du Christ aura son désir, sa récompense et sa joie la plus grande dans rien d'autre que l'amour, par lequel il donnera sa vie pour le peuple de Dieu et pour chacune de ses brebis. Ces brebis que le Bon Pasteur appelle chacune par son nom, car il les aime et les protège.

P. Francesco BRANCACCIO (Catanzaro, Italie)

VOYAGE DU PAPE LEON XIV EN AFRIQUE

Une tournée d'intense activité pastorale

Le Saint-Père, le Pape Léon XIV a effectué du 13 au 23 avril 2026, son premier voyage apostolique en Afrique. Le périple l'a conduit successivement en Algérie, notamment à Annaba, sur les traces de Saint-Augustin; au Cameroun, notamment à Yaoundé, Bameinda et Douala; à Luanda en Angola et en Guinée Equatoriale. Partout, le Saint-Père a délivré un seul message, celui de rejeter toute forme de violences et de s'attaquer à la pauvreté. Il a



encouragé les Eglises locales à vivre une vraie pastorale du Christ.

P.B.K

CONFERENCE EPISCOPALE DU CONGO La session pastorale des évêques du Congo approche

Les évêques du Congo seront en session pastorale, du 5 au 9 mai 2026 au Centre interdiocésain des œuvres, à Brazzaville. L'un des trois rendez-vous annuels et comme d'ordinaire, cette session se penchera sur le travail des commissions épiscopales.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.

Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244

E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

ANNONCE LEGALE «NKUNA FINANCE»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de 1.000.000 FRANCS CFA

Siège Social: 2e sortie Manianga - Kintélé,
en diagonale de Cristal Hôtel

RCCM: CG-BZV-01-2026-B12-00089

REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu le 26 mars 2026 par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville le 1^{er} avril 2026, sous Folio 061/3, n°304, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);

Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- Le transfert des fonds et le change manuel.

Dénomination: «NKUNA FINANCE»;

Siège social: 2^e sortie Manianga-Kintélé, en diagonale de Cristal Hôtel, République du Congo;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement libérées par les associés;

Déclaration notariée de souscription et de verse-

ment: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement établie par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 26 mars 2026 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 1^{er} avril 2026, sous folio 061/2, numéro 303, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 26 mars 2026, Monsieur ETOUFFI ANDOMOLA Grâce Devie Karl Jasperes, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant et Monsieur MPOUAVOULI Rayde Prosperin, de nationalité congolaise demeurant à Brazzaville, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 14 avril 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-B12-00089.

Fait à Brazzaville, le 20 avril 2026

Pour avis

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

Notaire

Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSEMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones : 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

DISCOVERY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA

Siège Social: N°05, rue LOUAMBA, quartier: Siafoumou

Téléphone: 06 894 19 97

Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire, le 23 mars 2026, dûment enregistré le 26 Mars 2026, sous le folio 057/9, n° 1039, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Gestion de ressources humaines; Partage salarial; Mise à disposition du personnel; Travaux de construction; Communication; Marketing; Gestion d'évènement; Transport et logistique; Collecte et traitement des déchets industriels.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: DISCOVERY

Adresse: Le siège social est fixé au n°05 de la rue LOUAMBA, quartier: Siafoumou, Pointe-Noire – République du Congo.

Administration: Monsieur ONDONGO Chris Angelo est nommé gérant pour une durée de quatre (04) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro CG-PNR-01-2026-B12-00053.

Pour avis

La Notaire

Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU



CABINET D'AVOCATS

Maître Yvon Éric IBOUANGA

Avocat à la Cour

**IMMEUBLE SOPRIM, PATTE D'OIE, FACE A L'ENAM,
APPARTEMENT J.496 -B, 1er ETAGE, MOUNGALI III - BRAZZAVILLE**

Tél: 05 354 86 18; BP: 13525

E-mail: secretariat@cabinetavocats-yei.com

NIU: P230000001095709; RIB: 30019 10001 10829550000 16 (BPC)

Maître Yvon Éric IBOUANGA

Avocat à la Cour

Ancien membre du conseil de l'Ordre

Tél: 06 665 95 59 / 05 556 26 93

Email: yvonericibouanga@gmail.com

Maître Scrutin Mabiking MOUJETI

Avocat à la Cour

Tél: 06 687 94 44 / 05 536 48 51

Email: scrutin.mouyeti@cabinetavocats-yei.com

Maitre Aimé Eurole MAMPOUYA

Avocat stagiaire

Tel: 06 605 92 87 / 04 003 95 05

Email: eurole.mampouya@cabinetavocats-yei.com

Brazzaville, le 1^{er} avril 2026.

N/Réf: O.2011/26/EI/GN

REQUÊTE AUX FINS DE CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

A

Monsieur le Ministre de la Justice, Garde des sceaux, des droits Humains et de la promotion des peuples autochtones.
Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO, Centre-ville, Brazzaville

Monsieur MASSAMBA Landelin Wesley Romarique, congolais, pré-marié, militaire en activité de service au sein des effectifs des forces armées congolaises, domicilié au n°329 de la rue Moundzombo, Ouenzé, Brazzaville;

Représenté et plaçant par le Cabinet d'avocats Yvon Éric IBOUANGA sis immeuble SOPRIM, patte d'oie, face à l'ENAM, appartement J.496-b 1er étage, Mougali III-Brazzaville; Tel: 05 354 86 18; B.P 13525; Email: [secretariat@cabineta-](mailto:secretariat@cabineta-yei.com)

cabineta-yei.com;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER:

Le requérant, Monsieur MASSAMBA Landelin Wesley Romarique est congolais; Qu'il est militaire au grade de lieutenant exerçant dans les forces armées congolaises; Qu'il est père de famille et est domicilié au n°329 de la rue Moundzombo, Ouenzé; Qu'il entend, pour convenance personnelle, changer de nom patronymique aux moyens de la présente; Qu'il s'appelle MASSAMBA Landelin Wesley

Romarique tel que cela résulte de son acte de naissance n°118 registre R3 délivré par l'arrondissement n°04, Mougali, Brazzaville; Qu'il entend changer son nom patronymique actuel MASSAMBA pour porter désormais le nom patronymique d'OBOA et ce, conformément à l'article 99 du code de la famille qui dispose:

«Le changement du nom patronymique ne peut être autorisé que par arrêté du «Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

«La demande est publiée dans un quotidien ordinaire et pendant le délai de «trois (03) mois à compter de cette publication, toute personne justifiant d'un «intérêt légitime pourra faire opposition pour le changement de nom.

«L'arrêté autorisant le changement de nom est publié au journal officiel dans «le même quotidien»;

Le requérant sollicite qu'il vous plaise qu'à l'expiration du délai de trois (03) mois à compter de la publication de la présente requête dans le journal d'annonce légale la Semaine Africaine et en cas de non-opposition qu'il lui soit délivré l'arrêté dans lequel il sera prescrit qu'il s'appellera désormais OBOA Landelin Wesley Romarique;

Qu'il sera procédé à la publication dudit arrêté dans le Journal officiel;

A toutes fins utiles, le requérant joint à la présente requête la preuve de l'insertion, pour publication de ladite requête, au journal d'annonce légale, la Semaine Africaine;

**SOUS TOUTES RESERVES
POUR RESPECTUEUSE REQUETE.**

P.j.: Acte de naissance originel de Monsieur MASSAMBA Landelin Wesley Romarique.

RÉUNION SUR LE CODE FORESTIER

La société civile a apporté sa contribution aux projets de textes forestiers

La Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), en partenariat avec l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), a organisé mardi 7 avril 2026 au siège de l'ACERAC à Brazzaville, une réunion préparatoire axée sur l'analyse des projets de textes d'application du code forestier 2020.

Les contributions seront soumises au Groupe de travail multi-acteurs (GTMA), un espace de dialogue inclusif, regroupant le Gouvernement, à travers le ministère en charge des forêts, les acteurs non étatiques et les partenaires techniques et financiers, pour faciliter et opérationnaliser le processus. La réunion a été placée sous la direction de Fabrice Séverin Kimpoutou, chargé de suivi du Programme «Forêts, gouvernance, marchés et climat (FGMC)» à la RPDH, en présence de Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH. Elle a été modérée par Daniel Ndinga, juriste.

Le code forestier adopté le 8 juillet 2020 prévoit des textes d'application pour préciser ses dispositions pratiques. Pour les organisateurs, ce texte législatif constitue une avancée majeure pour la gouvernance forestière pour avoir introduit des principes de durabilité, de légalité, de transparence, de participation, d'inclusion des communautés locales et des populations autochtones (CLPA) et de partage des bénéfices.

Toutefois, sa mise en œuvre effective souffre de l'absence des textes d'application et les modalités pratiques de gestion et d'exploitation des ressources



Pendant les travaux

forestières ne sont pas encore précisées.

Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo a indiqué: «L'intérêt de cette réunion a porté sur la programmation de la rencontre du GTMA au cours de ce mois parce que la société civile prend part à ce groupe de travail. Elle ne peut pas participer à cette séance sans au préalable formuler des contributions et des recommandations par rapport aux quatre textes d'application examinés, parce que la société civile est une force de propositions. Sur les quatre textes, il y a celui qui porte sur le bois abandonné, un sur le bois issu du déboisement et un autre sur la délivrance des certificats de légalité. Le code forestier ne peut pas s'appliquer sans textes d'application».

Fabrice Séverin Kimpoutou a précisé qu'il a été «question de mettre ensemble les acteurs de la société civile, notamment ceux du Groupe d'experts sur la synergie des organisations et la plateforme de la société civile (GESOP), un espace d'analyse, de réflexion et d'action face aux enjeux et défis liés à la gouvernance climatique, foncière et

forestière. Ces experts doivent apporter leurs contributions sur les textes d'application. Pour la ministre de l'économie forestière, Mme Rosalie Matondo, il faut diligenter les textes d'application. Malheureusement, pour le moment les entreprises forestières ne s'appuient que sur un vieux décret qui n'est plus d'actualité».

A la fin des travaux, Daniel Ndinga s'est dit satisfait du travail accompli: «L'objectif a été atteint, il a fallu tenir cette réunion préparatoire pour coordonner les apports de la société civile. Cela a été une mesure très efficace. Ce sont des gens expérimentés qui se sont regroupés travaillant sur les questions de gouvernance forestière et sur des droits des populations locales. Les contributions ont été pertinentes».

A noter que l'activité a été financée par le Foreign Commonwealth & development office (FCDO), du Gouvernement britannique dans le cadre du programme FGMC, avec l'appui technique de l'organisation internationale Fern.

Philippe BANZ

GOVERNANCE FORESTIÈRE DANS LA LÉKOUMOU

Renforcement des capacités de lutte contre la corruption

Accélérer la lutte contre la corruption et le trafic d'influence en lien avec l'exploitation forestière, tel est l'objectif de la redynamisation et de la mise en place de nouveaux comités locaux du centre d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC), du 22 au 26 mars 2026, par la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), dans quatre villages du département de la Lékoumou.



Séance de sensibilisation au village Omoye

Les localités de Ingolo 1 et Kengué dans le district de Zanaga, et Ngonaka et Omoye, dans le district de Komo ont été les quatre villages concernés dans le cadre du projet «Construire des coalitions entre le pays producteurs et consommateurs, afin de renforcer la gouvernance forestière, par le biais de la sensibilisation, du suivi, de la réforme juridique et d'un engagement stratégique avec les cadres commerciaux et réglementaires européens», piloté par la RPDH en partenariat avec l'Ong internationale Fern. Ce projet est dans sa deuxième phase d'exécution du programme «Forêts, gouvernance, marchés et climat (FGMC)», avec le soutien financier du ministère britannique des affaires étrangères (FCDO). L'objectif principal a été visé impulser les parties prenantes (communautés, administration, collectivités locales, médias communautaires, etc.) des villages Kengué

et Omoye dans la gouvernance forestière. L'équipe de la RPDH, conduite par Séverin Kimpoutou, responsable de l'exécution du programme FGMC de la phase 2, a organisé des sessions de sensibilisation dans les différents villages afin de vulgariser les textes juridiques et réglementaires, dont le code forestier et les outils internationaux, parmi lesquels l'APV/FLEGT et CAFI. Les communautés locales et les populations autochtones ont accueilli avec satisfaction les séances de sensibilisation pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence qui demeurent une menace non moins négligeable pour le Congo. Le pays est gangrené par le phénomène en raison de sa 153^e place dans le classement 2025 de l'indice de perception de la corruption de Transparency International. La RPDH, en tant que partenaire opérationnel de Transparency

international, dispose d'un outil de lutte contre la corruption et le trafic d'influence dénommé CAJAC. Dans les localités d'Ingolo 1 et de Ngonaka où existe le CAJAC depuis la première phase d'exécution du projet (2021-2025), l'équipe de la RPDH a procédé à une redynamisation en insufflant de nouvelles approches, notamment la mise à leur disposition d'une fiche de signalement des illégalités. Les autres villages, Kengué et Omoye, sont désormais dotés des comités locaux CAJAC. Le but du CAJAC est de fournir un soutien juridique et judiciaire aux victimes de la corruption et du trafic d'influence. Ces antennes veilleront également à la documentation des pratiques illégales comme l'abandon de bois et le défaut de marquage des billes.

John Ndinga-NGOMA
Ngoma

RÉUNION SUR LES RESSOURCES NATURELLES

Plaidoyer pour la gouvernance forestière

La Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH) et l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) ont tenu, lundi 30 mars 2026, à Brazzaville, une réunion qui a permis d'identifier les axes prioritaires du plaidoyer de la société civile pour l'année 2026 face aux enjeux et défis de la gouvernance forestière. Cette réunion a été organisée avec l'appui du programme «Forêt, gouvernance, marchés et climat (FGMC)» dans sa deuxième phase du Gouvernement britannique, avec l'appui technique de l'Ong internationale Fern.



Les organisateurs et les participants à la fin des travaux

Les travaux ont été conduits par Christian Mounzé, président de la RPDH, en présence de Nina Cynthia Kiyindou Yombo, directrice exécutive de l'OCDH.

Les participants ont suivi un exposé sur le contexte et les enjeux de la gouvernance forestière et climatique, appuyé par des thèmes axés sur la réflexion portant sur les avancées du Groupe de travail multi-acteurs (GTMA) et la prise en compte des recommandations de la société civile; la présentation du rapport ITIE 2023: (Transparence des revenus forestiers et impact); et les priorités stratégiques du Groupe des experts sur la synergie des organisations et plateformes de la société civile (GESOP).

Après les échanges, les participants se sont engagés à mettre en œuvre une gouvernance forestière et climatique basée sur l'inclusion, la redevabilité, la reddition et la transparence. Le Congo est partie prenante de plusieurs processus de gestion durable de ses ressources naturelles comme l'Accord de partenariat volontaire-FLEGT, signé avec l'Union européenne, la ratification de l'accord de Paris (France) de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC); la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI). Pour les organisateurs, le suivi de la mise en œuvre de ces initiatives reste crucial pour garantir que les réformes nationales soient alignées sur ces engagements et contribuent efficacement à la lutte contre l'exploitation forestière illégale,

la lutte contre la déforestation, la lutte contre les changements climatiques et au développement durable. Ils ont soutenu que «malgré l'extension de l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) au secteur, l'impact de la transparence des revenus du secteur forestier sur l'économie nationale est encore limité, d'autant plus que le secteur forestier ne contribue qu'à hauteur de 5 % au PIB et par ailleurs, le faible impact de cette transparence est aussi à noter sur l'environnement et les aspects sociaux en lien avec les droits des communautés locales et populations autochtones (CLPA)».

A noter que le Congo possède un couvert forestier d'environ 23,5 millions d'hectares, ce qui représente 69 % de la sa superficie totale.

Philippe BANZ

ENTREPRENEURIAT

439 entreprises bénéficient d'un appui financier

La ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Jacqueline Lydia Mikolo, a procédé le 14 avril 2026 à la remise d'équipements au profil des très petites, petites et moyennes entreprises. Une initiative qui traduit la volonté des pouvoirs publics de stimuler la création d'emplois.



Vue des officiels

Jacqueline Lydia Mikolo a réaffirmé l'engagement du Gouvernement à soutenir l'entrepreneuriat nationale, en particulier celui des jeunes considérés comme un levier essentiel de croissance et de création d'emplois. L'initiative découle de la caravane nationale de la jeunesse et de l'entrepreneuriat, qui a sillonné plusieurs départements. Cette mission a permis d'identifier de nombreux projets portés par des entrepreneurs en phase de création ou de développement. À l'issue de ce travail de terrain, le Gouvernement avec l'appui de la banque mondiale, à travers le fonds d'appui de développement des PME, a mobilisé des ressources pour soutenir les bénéficiaires.

Le directeur général de l'Agence de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, Aimé Blanchard Linvani, a précisé que le nombre d'entités accom-

pagnées par le fonds d'appui de développement des petites et moyennes entreprises passera à 439, pour un financement de 300 millions de FCFA, dont 210 millions de l'Etat et 90 millions représentant la contribution des bénéficiaires. Le dispositif fonctionne sur un principe de coût partagé: les bénéficiaires contribuent à hauteur de 30% et l'Etat prend en charge 70%. Au-delà de la remise de matériel, un accompagnement technique est prévu afin d'assurer l'installation des équipements et la formation des bénéficiaires à leur utilisation, garantissant ainsi une meilleure efficacité des projets financés, la subvention concerne 101 entrepreneurs dont 39 femmes et 62 hommes.

Les secteurs concernés sont nombreux, allant de la couture

à l'agroalimentaire, en passant par la transformation des produits locaux, la restauration et d'autres activités. Cette opération constitue la deuxième phase du programme après une première phase lancée en décembre 2025. Les autorités entendent poursuivre progressivement l'extension de ce dispositif vers d'autres départements, notamment dans la partie du Sud.

À travers ce programme structuré et progressif, le Gouvernement confirme sa volonté de bâtir un tissu entrepreneurial solide, capable de stimuler l'emploi, soutenir l'innovation et contribuer à la diversification de l'économie nationale.

Gloire Le Messie NDOLO
et Julia MALONGA
(Stagiaires)

VIE DES ORGANISATIONS

La Fondation Privat Frédéric Ndéké définit ses orientations pour l'année 2026

La Fondation Privat Frédéric Ndéké a tenu, lundi 14 avril 2026 à Brazzaville, la session inaugurale de son conseil d'administration dans son nouveau siège de Talangaï (6e arrondissement). Cette rencontre, présidée par Privat Frédéric Ndéké en personne, marque une étape décisive dans la structuration et le déploiement des activités de l'organisation, désormais dotée d'un cadre opérationnel moderne.



Privat Frédéric Ndéké

Cette première session s'inscrit dans une double dynamique: d'une part, l'évaluation du programme d'activités de l'année 2025 et, d'autre part, la définition des orientations stratégiques pour 2026. Elle a également été couplée au lancement officiel des formations professionnelles au sein du nouveau siège, notamment dans les filières: auto-école, esthétique, automobile, informatique ainsi que la coupe et couture. Ces formations traduisent la volonté de la fondation de renforcer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Les travaux ont réuni un large éventail d'acteurs, dont une cinquantaine d'associations et mutuelles affiliées, aux côtés des membres du bureau national et des instances de suivi et d'évaluation. L'ordre du jour, adopté sans amendement, a permis de structurer les échanges autour de onze points essentiels, allant de la vérification des présences à la lecture du communiqué final.

S'agissant du bilan, le secrétaire général de la fondation, Gilbert David Moutakala, a présenté un rapport globalement satisfaisant des activités de 2025. Sur les quatorze actions programmées, dix ont été effectivement réalisées, notamment dans les domaines de l'assistance sociale, de l'éducation et de la formation professionnelle. Parmi les réalisations majeures figurent la construction et l'inauguration du siège national, ainsi que diverses initiatives en faveur des populations vulnérables, confirmant ainsi l'ancrage social de la fondation.

Le Conseil d'administration a procédé à l'examen et à l'adoption du programme d'activités pour 2026, avec amendements. Ce programme met un accent particulier sur la formation, la solidarité et l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires.

Un autre moment de cette session a été la signature de nouveaux partenariats. Au total,

dix-neuf associations et mutuelles ont officiellement rejoint la fondation, portant à cinquante le nombre total d'organisations affiliées.

Dans son mot de clôture, le président Privat Frédéric Ndéké s'est félicité de la qualité des échanges et de l'engagement des participants.

Il a souligné que les résolutions adoptées constituent des leviers importants pour renforcer l'efficacité des actions de la fondation et promouvoir durablement l'insertion socioprofessionnelle. Il a également salué la confiance des nouvelles associations affiliées, tout en appelant au respect des engagements mutuels.

Au terme des travaux, une visite des installations du nouveau siège a été organisée, symbolisant l'ouverture d'une nouvelle phase pour la fondation.

Gaule D'AMBERT

AFRIQUE

Le cube: entre succès culinaire et menaces de santé publique

Apparu sur le continent africain au milieu des années 1950, le cube maggi s'est progressivement imposé comme un ingrédient incontournable dans les cuisines africaines. De Brazzaville à Dakar, en passant par Abidjan et Yaoundé, cette petite brique salée a révolutionné les habitudes culinaires, au point de devenir omniprésente dans les marmites et les assiettes.



Le cube, une menace pour la santé

Au fil des ans, d'autres qualités de cube ont apparu. Les cubes, alliés culinaires pour les professionnels de la restauration, restent indispensables dans la cuisine africaine. Seulement, les diététiciens et les nutritionnistes tirent la sonnette d'alarme sur les effets des cubes sur la santé.

Jacques Yima, maître cuisinier à l'hôtel Olympic Palace s'est exprimé: «Le cube permet de standardiser le goût des aliments et de gagner du temps en cuisine. La cuisine européenne utilise modérément voire pas, parce que les Européens mangent beaucoup plus les recettes, par contre, les Africains l'utilisent plus pour donner de la saveur à leur repas.»

Christopher Mouanga, maître d'hôtel au restaurant Jardin des Saveurs à Brazzaville explique autrement: «le cube ne facilite pas la cuisine, parce que dans la cuisine il y a aussi d'autres ingréd-

dients qui donnent de la saveur, qui agrémentent les repas tels l'ail, l'oignon, la ciboule...».

Ces témoignages montrent à la fois l'importance et les inconvénients du cube dans la restauration moderne, notamment dans les contextes urbains où la rapidité et la constance sont recherchées. Des avantages mais surtout gustatifs. Les spécialistes en cuisine reconnaissent certains avantages à l'emploi du cube, entre autres, amélioration du goût des plats, solution en cas de manque d'ingrédients (viande, poisson). Cependant, ces avantages restent essentiellement culinaires et non nutritionnels, avec de nombreux risques sanitaires bien réels.

Le produit est principalement composé de sel (en très grande quantité), glutamate monosodique (exhausteur de goût), graisses et arômes artificiels. Un cube peut contenir une quantité

de sel proche ou supérieure à l'apport quotidien recommandé. Conséquences: la survenue de plusieurs maladies comme l'hypertension artérielle, les maladies cardiovasculaires, les troubles rénaux, les risques d'accidents vasculaires cérébraux (AVC)...

Certaines catégories vulnérables, dont les femmes enceintes, sont appelées à limiter leur consommation. Pour les nutritionnistes, la consommation doit être modérée, car tout abus est dangereux pour la santé. Pour être plus sûres, les spécialistes recommandent un retour progressif à des assaisonnements naturels (épices, herbes locales) afin de concilier plaisir gustatif et bien-être sanitaire.

Damick IBARESSONGO-MBOSSA (Stagiaire)

HANDICAP

Appui aux apprenants

Sous l'égide de son secrétaire exécutif permanent Bakary Traoré, le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap (CCPVH) a procédé, jeudi 26 mars 2026 à Brazzaville, à la distribution de kits didactiques et des équipements professionnels au profit des apprenants de l'Institut national du travail social (INTES) et des femmes en situation de handicap. Cette initiative s'inscrit dans une dynamique de renforcement des conditions d'apprentissage et de promotion de l'autonomisation socio-économique des bénéficiaires.



Les bénéficiaires posant aux côtés des responsables après la remise des kits

Dans le cadre de cette action, des étudiants non-voyants et malentendants de l'INTES ont reçu du matériel pédagogique adapté à leurs besoins académiques. Les kits comprenaient notamment des téléphones Android munis d'applications spécialisées, des rames de papier, des chemises cartonnées, des cannes blanches et diverses fournitures de bureau. Intervenant à cette occasion, Emmanuel Batchi, secrétaire adjoint du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, a rappelé que cette initiative s'inscrit dans la continuité des actions menées en faveur des groupes vulnérables. Il a également mis en lumière les activités du Col-

lectif Liloba, engagé dans la lutte contre les violences basées sur le genre et dans l'accompagnement des femmes handicapées vers une plus grande autonomie.

Pour sa part, le secrétaire exécutif permanent de l'institution a souligné la portée de cette action, tout en insistant sur le fait que le handicap constitue une réalité sociale pouvant concerner toute personne. Il a appelé au renforcement des dispositifs d'accompagnement afin de favoriser une inclusion effective et durable.

La cérémonie a été marquée par la remise de pagnes et de machines à coudre à des femmes handicapées, membres de l'Observatoire Handicap Humanité. Ces équipements visent à soutenir le développement d'activités génératrices de revenus, notamment dans le secteur de la couture. Les femmes journalistes

présentes à cet événement ont aussi été gratifiées de pagnes.

Les heureux bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction face à cet appui. Un étudiant de première année à l'INTES a souligné l'importance de ce matériel pour la poursuite de ses études, tandis qu'une bénéficiaire a indiqué que sa machine à coudre lui permettra non seulement d'améliorer sa production, mais également de former d'autres personnes.

Le Conseil consultatif des personnes vivant avec un handicap réaffirme son engagement à améliorer les conditions de vie des personnes concernées et à promouvoir leur participation active au développement socio-économique.

Gaule D'AMBERT et Darchevie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

RÉFORMES

3^e Session ordinaire du comité de pilotage du PAGIR



Les organisateurs et les participants après la cérémonie d'ouverture

Le Programme «Accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)» a tenu mercredi 15 avril 2026, à Brazzaville, sa troisième session ordinaire du comité de pilotage. C'était sous l'autorité de son président en exercice, Gervais Bouiti Viaudo, conseiller spécial du Premier ministre, en présence de Sylvain Lekaka, directeur de cabinet du ministre de l'économie, du plan et de l'intégration régionale, premier vice-président.

Cette session est intervenue après l'obtention du 7 au 9 avril 2026, à Brazzaville, du financement additionnel de 30 millions de dollars américains, soit 15 milliards de francs Cfa accordés au PAGIR par la Banque mondiale, partenaire financier du projet, pour consolider les acquis et amplifier l'impact du programme, en vue de poursuivre les réformes structurelles. Celles-ci visent à renforcer la mobilisation des ressources publiques, à améliorer la qualité

de la dépense publique, à renforcer la gouvernance des entreprises publiques, de la gestion de la dette et de la trésorerie et à promouvoir une gouvernance transparente et responsable, notamment dans les secteurs prioritaires que sont la santé et l'éducation.

Le Comité de pilotage constitue une instance stratégique de gouvernance et privilégiée d'orientation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des réformes engagées dans le cadre du PAGIR. Au cours de cette session, les membres ont procédé à l'analyse d'une série de dossiers soumis à leur appréciation, principalement l'examen du rapport d'exécution du PAGIR exercice 2025, avec le volet axé sur les résultats et celui sur le financement du projet d'investissement, en vue d'apprécier les performances réalisées et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes. Les membres ont aussi examiné et adopté le plan de travail et budget annuel (PTBA) 2026. Cela a été un exercice stratégique pour valider une programmation de 2026 réaliste et cohérente pour prioriser les activités retenues afin d'optimiser l'utilisation des res-

sources et d'accélérer les réformes et l'atteinte des résultats.

A la lecture des documents examinés, les membres ont conclu que le PAGIR a enregistré des bons résultats, donc d'importantes avancées dans la gouvernance des réformes de la gestion des finances publiques. Ces résultats ont permis au Gouvernement de solliciter auprès de la Banque mondiale, pour la reconstruction et le développement, un financement additionnel pour améliorer davantage la mobilisation des recettes et soutenir les nouveaux domaines de résultats visant à remédier aux faiblesses de la gestion des finances publiques. La troisième session du comité de pilotage du PAGIR a permis de réaffirmer son engagement à accompagner les efforts du Gouvernement en faveur d'une modernisation durable de la gestion publique, fondée sur la performance, la redevabilité et les résultats.

A noter que la première session s'est tenue le 6 avril 2024, la deuxième avait eu lieu le 6 mars 2025 et la session extraordinaire le 6 juillet 2025.

Philippe BANZ

SANTÉ

Une ONG communautaire en guerre contre l'automédication

Face aux défis persistants en matière de santé publique, une initiative locale se distingue par son engagement communautaire. L'ONG du conseil de santé et soins généraux que dirige Parfait Ouamba, intensifie ses actions sur le terrain pour sensibiliser les populations congolaises aux bonnes pratiques sanitaires et environnementales.



Parfait Ouamba

Avec pour crédo la lutte contre l'ignorance de la population face aux pratiques d'automédication, cette organisation se donne pour missions d'informer, d'éduquer et d'orienter les citoyens vers des comportements sains vis-à-vis de leur santé. Dans un contexte où l'automédication demeure une pratique courante et dangereuse, l'ONG multiplie les campagnes de sensibilisation afin d'alerter sur les risques liés à la prise de médicaments sans avis médical. «Nos activités sont basées sur la sensibilisation, parce que nous avons constaté que la population pratique souvent l'automédication et peu de gens vont aux visites médicales. C'est pour-

En intégrant des thématiques comme l'alimentation équilibrée et les effets du réchauffement climatique sur la santé, l'ONG adopte une approche globale et préventive. Sur le terrain, les bénéficiaires saluent l'impact de ces actions. «Grâce aux dépistages, j'ai découvert que j'avais une tension élevée. Aujourd'hui, je suis suivi et je ne suis plus hypertendue», a dit une habitante de Brazzaville. À travers son engagement, l'association de la force du conseil de santé et soins généraux appelle à une mobilisation collective pour renforcer la prévention et encourager les comportements responsables au sein de la communauté.

Dans un pays où les défis sanitaires restent importants, de telles initiatives rappellent que «l'information et la prévention» demeurent des armes essentielles pour sauver des vies. L'association de la force du conseil de santé et soins généraux a été créée en 2012 à Pointe-Noire.

Damick IBARESSONGO-MBOSSA (Stagiaire)

PERMIS ET CARTES GRISES

Nathan Services appelle les automobilistes et motocyclistes à se faire enrôler

La société privée Nathan services SARL a lancé le 13 avril 2026, au siège de la mairie de la commune de Kintélé, au nord de Brazzaville, les opérations d'enrôlement biométrique des automobilistes et motocyclistes pour l'établissement des permis de conduire et des cartes grises.



La DGA pendant le lancement de l'enrôlement

La mairie de Kintélé, située dans l'enceinte du stade de la Concorde, est le nouveau site d'enrôlement choisi par cette société. C'est la directrice générale adjointe (DGA) de la société Nathan, Sonia Christelle Gboho qui a donné le top des opérations. Elles s'inscrivent dans une phase pilote d'un trimestre, puis pourront s'étendre sur toutes l'étendue du territoire national, a laissé entendre la DGA de cette structure. A travers cette initiative, Nathan services entend rapprocher l'administration des usagers et favoriser l'accès des pièces administratives de la circulation routière à ces derniers. Pour sa représentante, l'ouverture de l'antenne est la

l'acheminement pour l'établissement du permis ou d'une carte grise. Dans un premier temps, nous faisons uniquement les enrôlements», a expliqué la DGA de cette société.

Au premier jour, quelques usagers ont répondu à l'appel de Nathan services. Un conducteur de taxi-moto, qui a requis l'anonymat, après enregistrement, a apprécié la rapidité du service. «J'invite mes confrères motocyclistes à faire comme moi. C'est à un prix abordable, j'ai payé 50.000 FCFA à la caisse», a-t-il dit.

C'est depuis avril 2024 que Nathan services exerce les activités d'impression des permis de conduire et des cartes grises au Congo.

Gloire Le Messie NDOLO (Stagiaire)

IN MEMORIAM

Maman NKEMBI Bernadette, «Mâ Dété» pour les intimes.

Depuis le 25 avril 2022, et après 4 années au ciel, le temps s'est écoulé, mais ton absence reste une présence silencieuse dans nos vies. Chaque jour, ton souvenir continue d'habiter nos cœurs, avec la même tendresse et la même force que lorsque tu étais parmi nous.

Tu étais bien plus qu'une mère: un repère, une source d'amour inépuisable, une lumière dans les moments sombres. Ta sagesse, ta générosité et ton courage ont marqué chacun de ceux qui ont eu la grâce de te connaître. Tu nous as appris à aimer sans condition, à rester dignes face aux épreuves et à avancer avec foi.

Aujourd'hui encore, ton sourire, ta voix et tes conseils résonnent en nous. Tu vis à travers nos gestes, nos valeurs et tout ce que tu nous as transmis. Ton héritage est vivant.

En ce jour de souvenir, nous ne pleurons pas seulement ton départ, mais nous célébrons aussi la beauté de ta vie. Merci pour tout ce que tu as été, tout ce que tu as donné, et tout ce que tu continues d'être en nous.

Repose en paix, Maman.

Tu resteras à jamais dans nos cœurs et nous ne t'oublieront jamais.



ASSOCIATION

Le Collectif Lamuka lance sa rentrée académique

Le Collectif Lamuka a procédé, samedi 11 avril 2026 à Brazzaville, au lancement officiel de sa rentrée académique 2025-2026, sur le thème: «Ngonga ya Boyekoli», littéralement «L'heure de l'apprentissage». Cette rentrée, organisée sous le patronage de Mme Régine Goma, coordinatrice de la sous-région Afrique centrale de la plateforme de la protection sociale, a réuni partenaires institutionnels, formateurs, bénéficiaires et acteurs engagés dans la promotion de l'inclusion sociale.



Vue des participants à la formation

La présidente du Collectif Lamuka, Gustavine Louzolo, a rappelé la portée symbolique de cette rentrée académique, conçue comme un levier d'émancipation pour les femmes vivant avec handicap. Elle a souligné que «la connaissance est un puissant instrument d'autonomisation», en particulier pour celles confrontées à des formes multiples de discrimination liées au genre, au handicap et à la précarité économique. Elle a également insisté sur la vocation du collectif: défendre les droits, promouvoir la dignité et favoriser l'insertion socio-économique des personnes vulnérables.

Pour sa part, le secrétaire général du collectif Lamuka a retracé le parcours de l'organisation depuis sa création, mettant en lumière une évolution

marquée par l'engagement et la professionnalisation. Cette rentrée académique s'inscrit ainsi dans la continuité d'une stratégie visant à transformer l'assistance en véritable autonomisation.

Les interventions des formateurs ont permis de mettre en exergue l'importance de l'apprentissage comme vecteur d'inclusion. Mme Gassaki, spécialiste en organisation événementielle, a insisté sur la nécessité de combiner savoir-faire technique et compétences en gestion, afin de garantir une autonomie durable.

De son côté, François Massengo, potier, a plaidé pour un accompagnement renforcé des apprenants. Mme Cynthia Ndala a mis en avant l'entrepreneuriat comme outil de transformation sociale.

Par ailleurs, la présentation du projet «Zéro fille mère et femme handicapée analphabète» par Noëlle Manengo

Tangou a constitué un moment fort de la cérémonie. Ce projet ambitionne de doter les bénéficiaires de compétences fondamentales en lecture, écriture et calcul, tout en favorisant leur insertion à la vie sociale et économique.

Dans son allocution, Régine Goma a salué l'initiative du Collectif Lamuka, qu'elle inscrit dans les enjeux de la protection sociale. Elle a rappelé que le handicap «n'est pas une fatalité» et que l'apprentissage constitue une étape essentielle vers la dignité, l'autonomie et le leadership. Elle a appelé à une mobilisation collective pour renforcer les actions en faveur des personnes vulnérables.

A travers cette rentrée académique, le Collectif Lamuka confirme son ambition de bâtir une société inclusive où chaque femme, quel que soit son handicap, devient actrice de son propre développement.

Gaule D'AMBERT

CENTRE NATIONAL DE REFERENCE DE LA DREPANOCYTOSE

Le Pr Elira Dokékias sollicite l'appui des partenaires

A la faveur de la 9^e session ordinaire du comité de direction du Centre national de référence de la drépanocytose (CNRDr) Antoinette Sassou Nguesso, tenue en mars 2026 à Brazzaville, sous la houlette de Michel Mongo, le Pr Alexis Elira Dokekias, directeur général de cette structure sanitaire a plaidé pour plus de financements de la part des partenaires, pour que le CNRDr offre des soins complets aux malades génétiques du sang et à bien d'autres patients qui y fréquentent.



Pr Alexis Elira Dokekias

Centre spécialisé dans la prise en charge de la drépanocytose, de l'hémophilie, des cancers du sang et autres maladies génétiques du sang, le CNRDr est au service de la communauté depuis près d'une décennie et sous la direction du Pr hématalogue Alexis Elira Dokékias. A ce titre, il a lancé un appel aux partenaires pour soutenir ce centre. Cet appui, au côté de la fondation Congo assistance sera d'un grand apport pour le bien-être des citoyens malades. «Nous soignons des maladies difficiles. La mortalité par ces maladies, notamment la partie des cancers est très élevée, même en Occident. Je crois que nous faisons des efforts, à ce stade, parvenir à avoir un contrôle au niveau territorial de plus de 40.000 patients

répertoriés, c'est une bonne chose. Malheureusement, nous n'arrivons pas toujours à couvrir tout le territoire national. Nos actions dans le cadre de la dynamique de la référence ne s'arrêtent que dans certaines grandes localités, à l'instar de Brazzaville, Pointe-Noire, ... parfois Kinkala. D'autres localités comme Ouesso, Impfondo, Ewo sont couvertes partiellement, tout cela, parce qu'il y a certainement un manque de financement. Entant que cadres de santé, nous avons des insuffisances et ne peuvent pas couvrir tout le pays, ici même à Brazzaville, nous recevons des patients drépanocytaires avec des complications avancées, l'implication des associations pour la sensibilisation est aussi importante», a dit le Pr Doké-

kias. Pour les années futures, le directeur général du centre a éveillé les consciences sur certains aspects: dépister précocement les malades et empêcher l'union des personnes qui peuvent transmettre la forme majeure de la maladie. «un dépistage précoce permet un bon suivi. La prise en charge avant l'âge de 15 ans est un important, mais après cet âge, nous enregistrons des patients avec des conséquences qui touchent le cœur, les os, le rein, le cerveau», a-t-il expliqué.

Avec environ 80.000 patients drépanocytaires, la convergence des actions et des financements vers le CNRDr s'avère importante, en vue de faire du Congo, un pays à l'abri de la drépanocytose avec toutes ses complications, souvent dramatiques. «C'est la raison pour laquelle nous devons toujours renforcer l'action, de faire que nos collègues médecins, les sages-femmes, les infirmières des hôpitaux secondaires puissent faire la base de ce que nous faisons. Cette base doit être soutenue par la formation. Nous continuerons la formation et la recherche. Et, pour accomplir ses missions, il nous faut un appui conséquent de l'Etat et des partenaires», a plaidé le directeur général du CNRDr.

Germaine NGALA

(Suite de la page 6)

sident de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, valide l'idée d'André Brochu selon laquelle: «La complication est, en effet, de la simplicité mal acquise» *

*Ersuma Dspo.1
Enf 2025-2026

- UNE NON PRISE EN COMPTE DU VOLET JURIDIQUE DE LA CODIFICATION

Les initiateurs du décret n'ont pas eu à l'esprit le risque d'un important contentieux porté sur les réclamations dues aux erreurs d'envoi, aux délais de réception, et j'en passe. C'est le point névralgique de la messagerie et de la vente en ligne, la prévention des erreurs liées aux colis égarés ou retournés, la computation des délais sont autant d'éléments déterminants qu'il fallait prendre en compte pour rendre une telle construction plus efficiente. Le plus préoccupant tient de ce que les juristes de l'ARCEP et du Ministère des Télécommunications ont certainement oublié que l'adressage était lié aux notions de domicile et de résidence qui sont en droit des éléments qui caractérisent la personne humaine au sens des articles 102 du code civil et 102 et 103 du Code de Procédure Civile, Commerciale, Administrative et Financière. Les mêmes juristes ont perdu de vue le fait que la codification postale est un pan de l'adressage. Ce qui implique, désormais, que les

significations des décisions de justice, les notifications de divers actes de procédures, les lettres recommandées avec accusé de réception qui conditionnent la bonne administration de la justice par la protection des droits fondamentaux des justiciables qui sont: la garantie des principes du contradictoire, de l'équité, de l'égalité des parties à l'instance et celui du droit au recours, ces maillons essentiels au bon fonctionnement de notre système judiciaire édictés par le règlement de procédure de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, l'acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution et le CPCCAF seront tributaires de cette nouvelle codification. Ceci revient à dire que la codification postale n'est pas qu'un élément de l'amélioration des conditions de l'exercice de l'E-commerce, comme l'affirme le Ministère des Télécommunications et de l'Economie Numérique, dans un extrait de sa note de présentation au Conseil des Ministres. Elle est aussi une condition de l'efficacité de la vie judiciaire d'une nation. Cette codification postale complexe sera, à coup sûr, un facteur aggravant du contentieux relatif à la signification des décisions de justice et la notification des actes de procédure car, une adresse introuvable, mal indiquée ou non déterminée est susceptible de faire annuler un exploit ou encore d'engendrer une dé-

chéance ou une forclusion. Avec l'expansion géographique accélérée de nos villes, non accompagnée d'une urbanisation digne de ce nom, qui peut aujourd'hui déterminer, avec exactitude, la limite géographique de deux villages ou celle de tel nouveau quartier de Brazzaville ou de Pointe-Noire qui, par ailleurs, souffre d'un sempiternel problème d'adressage? Ceci est d'autant plus inquiétant qu'aucune mesure de publicité, aucune campagne d'information des populations et des structures judiciaires et extrajudiciaires liées au droit de signification, à l'instar de la Cour Suprême et la Chambre Nationale des Huissiers de Justice n'ont été entreprises. Tel est le témoignage, une fois de plus, du manque de coordination entre les différentes structures de l'Etat. Les effets délétères d'un élitisme mal aspecté, l'inadéquation entre une gestion technocratique et la réalité du terrain ainsi que la course à la propriété intellectuelle font que des mesures sont souvent prises dans des officines, sans une large concertation préalable de toutes les parties prenantes, sans études approfondies des impacts qu'elles peuvent avoir sur la vie des populations et de la nation. La nouvelle codification postale en est une preuve supplémentaire.

Eustache Marius OTIELI

HAUTE AUTORITE DE LUTTE CONTRE
LA CORRUPTION
CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de deux protocoles d'accord entre la HALC et le PNUD d'une part, et entre la HALC et l'INS d'autre part, pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption.

La Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) d'une part, et la HALC et l'Institut National de la Statistique (INS) d'autre part, ont procédé, ce vendredi 17 avril 2026, à la signature de deux protocoles d'accord dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption (2026 -2030).

Ces accords visent à renforcer la coopération entre la HALC et les deux institutions respectives en matière de prévention, de transparence et de bonne gouvernance, à travers un appui technique et financier pour le PNUD, et un appui technique pour l'INS à l'élaboration de ladite stratégie.

Doté d'un budget estimatif de 393 543 dollars US, ce projet qui se déroule sur la période d'avril 2026 à mars 2027 constitue une étape clé dans la mise en place d'un dispositif national efficace de lutte contre la corruption.

La signature de ces protocoles d'accord par **Monsieur Emmanuel OLLITA ONDONGO**, Président de la HALC, d'une part avec **Madame Adama DIAN BARRY**, Représentante Résidente du PNUD, et d'autre part avec **Monsieur Steve Bertrand MBOKO IBARA**, Directeur Général de l'INS traduit l'engagement de la HALC à œuvrer dans le cadre de la collaboration institutionnelle nationale, avec l'appui des partenaires internationaux, et consolide ainsi les efforts engagés par les autorités nationales dans la lutte contre la corruption.

Fait à Brazzaville, le 21 avril 2026

Pour le Président de la HALC,
le Secrétaire Général p.i
Germain LOUBOTA

Etude de Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU
Notaire

Sise 08, rue MOE VANGOULA, immeuble LOCKO, derrière l'ARC, face au stade ANSEMI, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphones: 06 976 66 12/ 05 575 20 98.

AVIS DE CONSTITUTION

KOMAK GLOBAL SOLUTIONS
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 5.000.000 FCFA

Siège Social : Mongo-Mpoukou, derrière la commune, à côté de l'église CCP
Pointe-Noire - REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Sévériny Soltia BITSINDOU NDIHOULOU, Notaire, le 13 février 2026, dûment enregistré le 27 février 2026, sous le folio 039/11, n° 693, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société par Actions Simplifiée

Objet: La société a pour objet directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Bâtiment travaux publics; Génie civil; Travaux d'installation; Travaux de finition; Maintenance industrielle; Instrumentation; HSE; Assistance technique; Ingénierie; Gestion des projets; Mise à disposition du personnel; Télécoms; Sécurité; Vente du matériel industriel, électrique, informatique et de sécurité.

Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Dénomination sociale: KOMAK GLOBAL SOLUTIONS

Adresse: Le siège social est fixé à Mongo-Mpoukou, derrière la commune, à côté de l'église CCP, Pointe-Noire - République du Congo.

Administration:

- Monsieur **MAKOSSO Zéphirin**, est nommé Président pour une durée de deux (02) années renouvelables;

- Monsieur **OKO Gildas**, est nommé Directeur Général pour une durée de deux années (02) années renouvelables.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-PNR-01-2026-B16-00006**.

Pour avis
La Notaire
Maître S.Soltia BITSINDOU NDIHOULOU

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville
B.P : 13646 / Tel(s) : (+242) 05.585.61.87/06.412.71.92

E-mail : officenotsmb@gmail.com
BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

COMPAGNIE SOLEIL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE S.A.R.L.U
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.
SIEGE SOCIAL : Mpila, Eau Mayo Abatoire
BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du trente mars deux mille vingt-six, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Poto-Poto, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHA-DA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

Objet social: La société a pour objet social en République du Congo et à l'étranger :

- Exploitation des carrières du sable, fabrication et vente des briques et matériaux de construction ;
- Vente et achat du bois;
- Sciage du bois.

Dénomination sociale: La société prend la dénomination suivante : **COMPAGNIE SOLEIL**.

Siège social: Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), Mpila, Eau Mayo Abatoire.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution ou prorogation dans les conditions Prévues par les statuts.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur **CHENG QINGXUN**, domicilié à Brazzaville, Mpila, eau Mayo abatoire; Arrondissement 5 Ouenzé, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation: La société dénommée **COMPAGNIE SOLEIL** est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-BZV-01-2026-M-16078**.

Pour avis
Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI
NOTAIRE

DIASPORA

Ambassade du Congo en France: Norbat de Paris, artisan du "Vivre ensemble" a été honoré

Porte-étendard de la culture congolaise à travers le monde, et figure de proue de sa diaspora en France, Norbat de Paris a été reçu à sa demande en audience à l'ambassade de la République du Congo en France. C'était le vendredi 10 avril 2026, à Paris.

Accompagné de son manager Anacleth La Couronne, il a franchi les portes de la chancellerie "Maison Commune des Congolais", siège de l'ambassade du Congo, pour rencontrer les autorités diplomatiques congolaises en France, représentées en première ligne par son Excellence Rodolphe Adada, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Congo en France, pour lui présenter les civilités. Peu après, il a été reçu par Armand Rémy Balloud-Tabawé, ministre Conseiller, et Larissa Ondzié Ongogni, Conseillère à la diaspora.

Au cœur des entretiens, l'appel au "Vivre ensemble" à travers un message de paix, de solidarité et d'unité entre les filles et fils du Congo. Norbat de Paris s'est employé à faire passer ce message qui est son vœu le plus ardent. C'est le même qu'il prône au sein de la diaspora, notamment auprès des jeunes lorsqu'il les encourage à entreprendre afin de garantir leur épanouissement socio-professionnel.



Poignée de main et échange fructueux entre Rodolphe Adada et Norbat de Paris



Norbat de Paris

D'après les spécialistes, Djo-Balard et Norbat de Paris, Roi du shopping de juin 2015, constituent les deux leaders incontestés de la SAPE. Mais Norbat de Paris est aussi artiste. Il a fait partie des invités au concert de Roga Roga au Zénith de Paris, et en ce moment son opus "Ngoma ya la SAPE" figure dans les playlists. Dans cet élan, et sollicitant au passage

un éventuel appui institutionnel, Norbat de Paris se propose de réaliser plusieurs projets culturels en République du Congo. En réponse, le ministre Conseiller a affirmé: «La République du Congo, notre cher beau pays et notre patrimoine commun, a besoin de toutes ses filles et tous ses fils pour son développement, un développement tous azimuts». «Chacun de nous dans sa sphère d'activité, sportive, culturelle, associative et bien d'autres secteurs, devrait se considérer comme un ambassadeur, un porte-étendard et un fervent défenseur des intérêts du Congo». Il a paraphrasé l'ambassadeur Rodolphe Adada pour qui «les portes de la "Maison Commune" sont largement ouvertes aux compatriotes».

Alain-Patrick MASSAMBA

NOTES DE LECTURE

"Congo, la transition escamotée", de Guy Menga

Avec 218 pages et publié le 3 mai 2000 aux éditions L'Harmattan à Paris, en France, "Congo, la transition escamotée" est une œuvre de l'écrivain Guy Menga.



Guy Menga

observateur privilégié de cette période de l'histoire immédiate du Congo, Guy Menga apporte ici un témoignage et un éclairage qui peuvent aider à comprendre



La couverture du livre

la suite des événements intervenus dans ce pays après la Conférence nationale.

A.-P. MASSAMBA

BREVES

FOIRE DU LIVRE: "De la lecture à l'éloquence"

La scène culturelle congolaise s'est enrichie d'un nouveau rendez-vous littéraire, qui n'est autre que la première édition de la Foire du livre qui a eu lieu, le 18 avril à Brazzaville, sous le thème: "De la lecture à l'éloquence". Initiée par le Cercle en partenariat avec le Centre culturel Zola, cette édition avait pour ambition de promouvoir la lecture comme levier de développement intellectuel et d'expression orale, dans un contexte où les initiatives littéraires prennent de plus en plus d'ampleur en Afrique centrale. Une part belle a été faite aux récentes œuvres des écrivains Henri Djombo et James Gassongo

Littérature

Préfacé par Winner Franck Palmers, le deuxième roman de l'écrivaine Jojo Mansounga "L'ignorance d'effets réels", a été présenté et dédié le 18 avril au Temple du centenaire à Brazzaville. L'évènement a donné lieu à une série d'interventions et d'échanges avec le public.

Shaba Kahamba dix ans après!

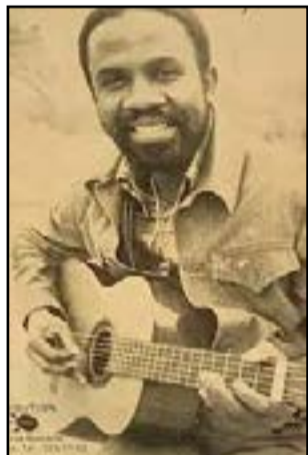
Terrassé par un mal qui le rongea depuis, Shaba Kahamba est décédé en Hollande, le 16 avril 2016 où il s'était installé depuis 1997. Né le 1^{er} août 1947 à Kinshasa, et inhumé le 26 avril 2016 en Hollande, ce bassiste virtuose a été l'un des principaux musiciens qui ont accompagné l'Afrisa International du Seigneur Tabu Ley au cours des années de gloire 80/90 et lors de ses tournées triomphales aux Etats-Unis, en Europe et en Afrique. Il a été l'un des bassistes les plus importants de ces trois dernières décennies. Le grand public l'a connu surtout à travers les orchestres Bella Bella et Afrisa International dans lesquels il s'était appliqué avec beaucoup de succès à jouer une musique dont il aimait à plonger dans les sources classiques de la rumba.

A.-P.M.

DISPARITION

Le griot Marcel Kuyena Muzita décédé à Kinshasa

L'un des derniers grands griots des deux Congo n'est plus, Marcel Kuyena Muzita Banzadio "Vieux Staline" pour les intimes, s'est éteint le 17 avril 2026 à l'âge de 84 ans à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC). Auteur-compositeur, interprète, il était un intellectuel raffiné. Il laisse une empreinte musicale énorme dans la mémoire collective, avec des œuvres comme: "Kimumbu" (esclave) et "Ya Luvuezo". Il demeure l'un des premiers griots dans son pays d'origine.



Marcel Kuyena Muzita (Ph. d'arch.)

solitaire au style mi-activist-mi-romantique, il exprimait sa pensée politique révolutionnaire sous une poésie musicale chantée dans sa langue. Ses poésies musicales signifiaient beaucoup de choses dans la société, mais, il était incompris pour sa musique nature avant-gardiste. A Brazzaville, par manque de soutien, il s'est permis de vendre l'un de ses opus à la criée au centre-ville à la grande surprise de ceux qui le croisaient. Kuyena Muzita laisse un héritage immense, celui d'une voix qui a fait rayonner le "Manianga" bien au-delà de Luozi, malgré l'exil et l'oubli. Il a tracé sa route avec courage et a inspiré des générations d'artistes. Lors de ses passages dans les émissions de variétés musicales de Télé-Zaïre, avec sa guitare, chez les célèbres journalistes Lukezo Luansi et

Lukunku Sampu, il captivait les téléspectateurs par ses chants, son franc-parler et son humour. Il se réclamait souvent d'être un artiste "Kongolais" (un artiste appartenant aux deux Congo et à l'Angola). Comme la plupart des artistes, Kuyena Muzita tombe dans l'oubli, des rumeurs circulent sur sa folie, il demande l'asile politique au Congo-Brazzaville. Pionnier du chant chrétien dans l'espace culturel Kongo, Kuyena Muzita a, à partir des années 1970, profondément marqué la mémoire collective par ses chants funèbres et moralisateurs, devenus de véritables références dans les oraisons traditionnelles des terres Kongo et des deux Congo. Il a laissé son empreinte indélébile dans les cœurs de nombreux mélomanes, et même de ceux qui ne comprenaient pas sa langue. Gardant plusieurs souvenirs inoubliables de l'artiste, Eddy Ngombé Mwéné, administrateur des éditions Tamaris a affirmé, «la disparition de Kuyena Muzita constitue une grande perte pour la communauté congolaise, la commune de Kintambo, le peuple Kongo et l'ensemble du monde culturel. Il vécut également de longues années à Brazzaville, toujours accompagné de sa guitare, avec sa barbe imposante et son timbre vocal affirmé», a-t-il rappelé.

Alain P. MASSAMBA

Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE DEVELOPPEMENT GENERAL MAINTENANCE SERVICES en sigle «DGM Services»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 12 Mars 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 16 Mars 2026, sous le folio 051/8 N°2251, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: DEVELOPPEMENT GENERAL MAINTENANCE SERVICES en sigle «DGM Services»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: 73 Avenue Barthélémy Boganda, vers la

Boulangerie Girma, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;
Objet: La société a pour objet, en République du Congo: Maintenance industrielle; Consulting; Transport de marchandises; Transport de personnes; Import-Export.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM; **Gérant:** Monsieur MOUKOUAMA-MFOUTOU Destin-Pharol
Co-gérante: Madame MOUKOUAMA-MFOUTOU née BEMBA Grace Lutricia;
RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00074 du 18 Mars 2026.
Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO-

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P: 1718
E-mail: etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE AFRICA LOGISTICS GAS & OIL SERVICES en sigle «ALGOS»

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 19 Mars 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 23 Mars 2026, sous le folio 053/01 N°162, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée (SARL) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination: AFRICA LOGISTICS GAS & OIL SERVICES en sigle «ALGOS»;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million cent mille (1 100 000) francs CFA, divisé en cent dix (110) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA;
Siège social: Quartier Ngoyo, en face de PNC-Britone, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo: Vente de produits pétroliers (Gasoil, essence, pétrole, huile moteur); Vente de produits gazeux (gaz butane et gaz industriel); Transport et logistique pétrolière; Nettoyage industriel; Maintenance industrielle; Mise à disposition du personnel; Travaux onshore/offshore; Fourniture de matériels; Métallurgie; Peinture.
Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur NZOUMAMBOU Alexandre;
RCCM: CG-PNR-01-2026-B12-00050 du 25 Mars 2026.
Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO-

RELANCE DU SPORT

Implication du président Sassou, mais avec quels hommes ?

A l'occasion de son investiture, jeudi 16 avril 2026 au Stade de l'Unité du Complexe omnisports La Concorde de Kintélé, le président Denis Sassou-Nguesso a exprimé son engagement à relancer le sport national. Une question : ceux qui accompagneront le chef de l'Etat dans cette ambition seront-ils à la hauteur ?

Parmi les priorités d'action promises par le chef de l'Etat, Denis Sassou-Nguesso a dit vouloir insister, entre autres, sur «la revitalisation des sports et des loisirs pour un renouveau certain». Il y veillera «personnellement au cours de ce quinquennat», a-t-il précisé.

Pour sortir le sport de l'ornière, il faut agir sur plusieurs fronts. D'abord développer les infrastructures en réhabilitant en urgence le Complexe sportif La Concorde abandonné au bout de quelques mois après les Jeux africains de 2015 et les stades construits dans les chefs-lieux de département à l'occasion des municipalisations accélérées. Il est inadmissible que ces stades croupissent dans l'herbe alors que l'Etat avait engagé des milliards de francs CFA pour leur construction. Et puis, une ville comme Pointe-Noire, capitale économique du pays, ayant produit des centaines



Une ville comme Pointe-Noire mérite un grand stade omnisports.

de sportifs de haut niveau dans toutes les disciplines sportives, mérite un grand stade omnisports.

Une priorité absolue: la sécurisation d'un financement régulier, pérenne et partiellement indépendant du trésor public. «Le problème central du sport congolais n'est pas seulement l'insuffisance des moyens; c'est leur irrégularité, qui rend impossible toute planification», affirme un expert qui a requis l'anonymat. «Il serait nécessaire de mettre en place un mécanisme national de financement du sport, doté de règles d'affectation stables, de procédures de décaissement prévisibles, et d'une gouvernance de contrôle afin

de garantir la continuité des compétitions et le respect des obligations des fédérations», plaide-t-il. Dans cette même logique, ajoute-t-il, «il convient d'institutionnaliser des niches de financement en mobilisant davantage le secteur privé».

Sur le plan de la gouvernance, l'implication annoncée du président, estime cet expert, appelle un assainissement des responsabilités: «Il serait utile d'engager un audit de performance sur les cinq à dix dernières années, visant les administrations publiques et acteurs ayant exercé une gestion directe de la chose sportive». Lorsque l'incompétence et l'inaction sont établis, suggère-t-il, «il

convient d'opérer des remplacements». Il est souhaitable, selon lui, que le ministère des sports et ses directions soient confiés à «des responsables qui connaissent réellement la matière, anticipent, et soient en mesure de traduire la vision du chef de l'Etat en programmes opérationnels». Dans le même esprit, regrette-t-il, «il est difficilement compréhensible que certaines ressources publiques puissent soutenir des partenariats controversés».

Enfin, la reconstruction durable passera par la base: relancer les Jeux de l'ONSSU «avec une coordination plus structurée entre ministères». A ce titre, propose notre expert, «il serait opportun de réviser le cadre et les missions de l'ONSSU afin de faire du sport scolaire et universitaire une mission centrale, financée et évaluée». En parallèle, «un accent particulier doit être mis sur la formation des jeunes».

Au moment où on observe une crise de confiance entre le mouvement sportif et la gouvernance actuelle, avec un bilan global mitigé, il est légitime de se poser la question de savoir où le président Sassou-Nguesso ira chercher le déclic du changement ?

Jean ZENGABIO



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 001; N° 002 & N° 003/DR/ SUECO/2026.

Le Centre de Formation et d'Information SUECO, lance trois avis d'appel d'offres, relatifs à la mise en concession de la gérance des services de restauration et d'hébergement à Pointe-Noire, et de la gérance de l'Auberge de YOULOUPOUNGUI à DOLISIE.

Il s'agit de

- **Avis d'appel d'offres n° 1:** Concession de la gérance des services de la restauration et de la cantine des étudiants à Pointe-Noire ,

- **Avis d'appel d'offres n° 2:** Concession de la gérance des services de l'hébergement et du dortoir des étudiants à Pointe-Noire ,

- **Avis d'appel d'offres n° 3:** Concession de la gérance de l'Auberge de YOULOUPOUNGUI à DOLISIE.

La participation est ouverte à toute personne physique ou morale, ayant une expertise avérée dans chacun de ces domaines et des garanties financières suffisantes et solides.

Les dossiers d'appel d'offres sont retirés à partir du lundi **30 Mars 2026**, au secrétariat de la Direction de SUECO, à Pointe-Noire, Centre-ville, Avenue Moe TELLI n° 1, face à la Paroisse évangélique du Plateau, moyennant une somme de cinquante Mille Francs CFA (50 000 F) non remboursable, et par dossier.

La date limite de dépôt des offres est fixée au **04 Mai 2026, à 14h00.**

Fait à Pointe-Noire, le 25 Mars 2026.

Le Directeur de SUECO
Joseph MOUSSIEMI-MBERI.

www.banquepostale.cg

Suivez-nous sur  

**Mastercard prépayée
Lipanda de la BANQUE
POSTALE DU CONGO :
rechargez, payez
et souriez !**



 Pour plus d'informations,
contactez-nous au 2223

Notre ambition : votre réussite